



*LES COMPTES*

*DE L'INTERCOMMUNALITE*

*ET*

*DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX*

*EN 2005*

Cet ouvrage présente les comptes définitifs 2005 des quelques 63 900 établissements publics locaux (EPL).

Trois ensembles d'établissements peuvent être distingués, en fonction de leur mission et de leur organisation budgétaire.

Les deux premiers forment l'intercommunalité. Il s'agit des 2 524 Groupements de communes à Fiscalité Propre (GFP) et des 16 878 syndicats de communes. Ces deux groupes constituent les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, les EPCI.

Le troisième ensemble regroupe 44 478 établissements de natures très diverses, dont le point commun est d'agir de manière spécialisée, hors du champ de la coopération entre collectivités territoriales. Il s'agit, notamment, des centres communaux d'action sociale, des caisses des écoles, des régies personnalisées, des associations syndicales de propriétaires, des centres de gestion de la fonction publique territoriale et des services départementaux de protection contre l'incendie et de secours.

En 2005, les établissements publics locaux dans leur ensemble ont réalisé 62,9 milliards d'euros de dépenses, dont 85 % (53,4 milliards d'euros) exécutés par les seuls EPCI. La croissance des masses financières (+13,4 %) constatée en 2005 par rapport à 2004 témoigne du dynamisme dont continuent à faire preuve les GFP six années après la rénovation du cadre de l'intercommunalité en 1999.

Le champ géographique couvert par l'intercommunalité ne cesse de s'étendre, mais ce développement accuse un net ralentissement par rapport aux années antérieures. En 2005, 605 nouvelles communes, soit deux fois moins qu'en 2004, ont adhéré à un groupement fiscalisé. Toutefois, ce phénomène est logique au fur et à mesure de l'amélioration du taux de couverture territorial de l'intercommunalité. Ainsi, les 32 308 communes appartenant à l'une des quatre formes de groupement à fiscalité propre regroupent, au 1<sup>er</sup> janvier 2005, 52,1 millions d'habitants.

La brochure consacrée aux comptes 2005 des EPL accorde une large place aux résultats des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, informations dont la connaissance précise est nécessaire pour apprécier l'état d'ensemble des finances publiques locales.

La publication annuelle des comptes définitifs du secteur public local mise en place par la Direction générale de la Comptabilité publique vise à constituer une base de documentation précise et exhaustive pour l'étude de la situation économique et financière des collectivités locales. Je souhaite que cette publication apporte à ses lecteurs l'information la plus complète sur les comptes des établissements publics locaux. Mes services sont à leur écoute pour répondre à toute demande de précisions complémentaires et pour prendre en compte toute remarque sur ce document.

Dominique Lamiot  
*Le Directeur Général de la Comptabilité Publique*

# S O M M A I R E

<i>Présentation de l'intercommunalité et des autres établissements publics locaux .....</i>	<i>Page 4</i>
<b>1 - Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) .....</b>	<b>Page 5</b>
Analyse générale des comptes des EPCI .....	Page 6
<b>Les groupements à fiscalité propre (GFP) .....</b>	<b>Page 6</b>
Analyse des comptes des groupements à fiscalité propre .....	Page 11
- Fonctionnement .....	Page 11
- Investissement .....	Page 14
- Données consolidées des CU, CA et SAN .....	Page 17
<b>Les syndicats de communes .....</b>	<b>Page 18</b>
- Fonctionnement .....	Page 18
- Investissement .....	Page 22
<b>2 - Tableaux et séries .....</b>	<b>Page 25</b>
Données budgétaires des EPCI .....	Page 26
Situation financière des GFP .....	Page 31
<b>3 - Les établissements publics locaux (EPL) situés hors champ de l'intercommunalité .....</b>	<b>Page 44</b>
Une variété d'établissements .....	Page 45
<b>4 – Méthodologie et lexique .....</b>	<b>Page 53</b>

## **Présentation de l'intercommunalité et des autres établissements publics locaux**

**L'intercommunalité** recouvre deux catégories bien distinctes d'établissements publics de coopération intercommunale :

- les groupements de communes à fiscalité propre, dits Groupements à Fiscalité Propre (GFP) ;
- les syndicats de communes.

La notion d'intercommunalité est parfois abusivement réduite au seul champ des GFP. Toutefois, les syndicats de communes qui constituent la forme de coopération entre communes la plus ancienne, demeurent encore très nombreux, en particulier en milieu rural et entrent sans conteste dans le périmètre de l'intercommunalité.

**Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** dont les comptes sont présentés en première partie de la brochure, regroupent des communes qui s'associent pour la réalisation de travaux (réseau d'assainissement par exemple) ou de prestations de service spécialisées (transports, traitement des ordures ménagères...).

Parmi les organismes de coopération intercommunale (EPCI), **les établissements à fiscalité propre** constituent une catégorie spécifique en raison de la nature fiscale de leurs recettes budgétaires et de l'importance de leurs interventions.

L'intercommunalité à fiscalité propre a été profondément modifiée depuis la loi relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale (loi du 12 juillet 1999). Même si les structures syndicales n'ont pas été directement affectées par les nouvelles dispositions, l'ensemble du paysage intercommunal s'est progressivement transformé.

Les effets de cette loi ont été immédiats. Ainsi, depuis l'année 2000, 162 Communautés d'Agglomération (CA) ont vu le jour soit par transformation de structures anciennes, soit par création ex-nihilo. Le nombre de Communautés de Communes (CC) a augmenté de 53 % (+ 809 CC) depuis 2000 pour atteindre un effectif de 2 342 au 1er janvier 2005. De plus, certaines structures existantes (communautés urbaines et communautés de communes) ont fait évoluer leur fonctionnement en adoptant notamment le régime de la taxe professionnelle unique (TPU).

**Les autres établissements publics locaux**, dont les résultats sont décrits en deuxième partie du présent document, sont constitués par des organismes d'administration locale à compétence très spécialisée. Il s'agit des centres communaux d'action sociale, des caisses des écoles, des établissements publics locaux à caractère industriel et commercial. S'y ajoutent des organismes tels que les centres de gestion de la fonction publique territoriale, les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Les associations syndicales de propriétaires pour l'aménagement foncier et rural (ASA, AFR...) font également partie de cet ensemble.

En revanche, les hôpitaux, les établissements médico-sociaux et les offices publics d'H.L.M. n'entrent pas dans le champ de l'étude.

**LES ETABLISSEMENTS PUBLICS  
DE COOPERATION INTERCOMMUNALE  
(EPCI)**

## **Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)**

Les EPCI sont dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Un EPCI est régi, comme tout établissement public, par le principe de spécialité. Les compétences d'un EPCI sont définies dans ses statuts. Pour la réalisation de certains travaux ou la gestion de services publics, l'établissement se substitue à la commune dans le cadre d'un transfert voulu d'une ou plusieurs compétences.

Le champ de l'intercommunalité est ainsi partagé en deux catégories d'établissements : les groupements à fiscalité propre et les structures syndicales.

*La Direction générale de la Comptabilité publique publie les résultats financiers et le dénombrement des groupements pour lesquels une comptabilité a été effectivement tenue par un comptable public durant l'exercice 2005.*

### **Analyse générale des comptes des EPCI en 2005**

Les modifications du nombre de structures ou du périmètre géographique au sein de chaque catégorie justifient encore en 2005 une grande partie des évolutions financières.

En 2005, les EPCI maintiennent leur niveau d'évolution des produits et charges de fonctionnement par rapport à l'an passé (+7%), malgré une baisse des effectifs de 416 unités.

Les produits de fonctionnement des EPCI s'élèvent à 35,3 milliards d'euros dont les deux tiers (24,5 milliards) pour les seuls GFP.

*Par construction, les reversements de fiscalité d'un GFP à ses communes membres ont été rajoutés dans les produits de fonctionnement et intégrés dans les charges de fonctionnement. A côté de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire, cette rubrique « reversements de fiscalité » comprend les restitutions sur impôts sur les spectacles, sur taxe de versement de transport plus spécifiques aux syndicats. Pour ces derniers, les montants sont insignifiants.*

L'augmentation de l'investissement direct des EPCI (+19,4 % par rapport à 2004) est accompagnée d'un recours important à l'emprunt (+22,7 %).

### **Les Groupements à Fiscalité Propre (GFP)**

*Ils comprennent les Syndicats d'Agglomération Nouvelle(SAN), les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communautés de communes.*

Les différentes formes existant aujourd'hui sont le fruit d'évolutions législatives successives :

**Les communautés urbaines** instaurées par la loi du 31 décembre 1966 et régies par les dispositions des articles L5215-1 et suivants du CGCT, regroupent, dans de grandes agglomérations urbaines, la gestion de services et d'équipements. Elles exercent des compétences obligatoires en matière d'urbanisme, de logement (logement social et constructions scolaires), de voirie (construction, parcs

de stationnement), de gestion de services (transport urbain des voyageurs, services de secours et de lutte contre l'incendie... ).

Leur caractère urbain a été réaffirmé par la Loi du 12 juillet 1999 qui impose pour leur création une taille démographique minimum (500.000 habitants). Cette même loi institue la taxe professionnelle unique. Les nouvelles communautés urbaines exercent désormais six blocs de compétences obligatoires :

- le développement et l'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire ;
- l'aménagement de l'espace communautaire en matière de plan d'occupation des sols et d'organisation des transports urbains ;
- l'équilibre social de l'habitat ;
- la politique de la ville ;
- la gestion de services d'intérêt collectif ;
- la protection et la mise en valeur de l'environnement, ainsi que la politique de cadre de vie.

Les communautés urbaines, créées avant l'entrée en vigueur de la loi du 12 juillet 1999, peuvent adopter les nouveaux statuts de l'intercommunalité (régime fiscal de la TPU et champs de compétences obligatoires). Elles bénéficient ainsi de la dotation spécifique d'intercommunalité.

Deux communautés urbaines ont été créées en 2001 par transformation d'une communauté de communes et d'un district.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, on décomptait sur le territoire 14 communautés urbaines.

**Les communautés d'agglomération** ( art. L5311-1 et suivants du CGCT) créées par la loi du 12 juillet 1999 constituent une nouvelle forme de regroupement urbain dotée de compétences obligatoires dans quatre domaines :

- le développement économique ;
- l'aménagement de l'espace communautaire ;
- l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire ;
- la politique de la ville.

Elles peuvent également exercer des compétences optionnelles choisies parmi l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, l'assainissement, l'eau, la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (lutte contre la pollution, les nuisances sonores, etc. ...), et enfin la construction, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Elles doivent adopter la TPU et compter au moins 50.000 habitants.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, la France comptait 162 communautés d'agglomération.

**Les communautés de communes** (art L5214-1 et suivants du CGCT), créées par la loi ATR du 6 février 1992, intègrent obligatoirement dans leur champ de compétences l'aménagement de l'espace et le développement économique.

La loi du 12 juillet 1999 confère à cette structure un caractère rural. Les nouvelles communautés de communes déterminent librement leur régime fiscal en instaurant soit une fiscalité additionnelle sur

les 4 taxes, soit une TPU. Leur régime de compétences obligatoires est allégé, une seule compétence optionnelle étant désormais associée aux deux blocs de compétences obligatoires.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, 2 342 communautés de communes avaient été créées.

**Les syndicats d'agglomération nouvelle** (art L5332-1 et suivants du CGCT) sont issus de la réforme du 13 juillet 1983 qui a modifié le statut des villes nouvelles créées en 1965.

Les SAN ont vocation à se transformer progressivement en communauté d'agglomération, lorsque les opérations de construction et d'aménagement déclarées à leur création seront considérées comme terminées. Le SAN d'Evry, dans l'Essonne, a été le premier à se transformer en communauté d'agglomération en 2001. En 2004, le SAN de Cergy et le SAN de Saint - Quentin - en - Yvelines se sont également transformés en communauté d'agglomération.

Au 1er janvier 2005, il subsistait 6 SAN.

#### Nombre et population des groupements de communes fiscalisés en 2005 et 2004

	Nombre de groupements		Nombre de communes membres		Population regroupée (en milliers d'habitants)	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Communautés urbaines	14	14	355	355	6 211	6 209
Communautés d'agglomération	162	155	2 753	2 632	20 398	19 712
Communautés de communes	2 342	2 286	29 166	28 407	25 134	24 481
SAN	6	6	34	34	352	346
<b>TOTAL</b>	<b>2 524</b>	<b>2 461</b>	<b>32 308</b>	<b>31 428</b>	<b>52 095</b>	<b>50 748</b>

En 2005, les structures intercommunales à fiscalité propre couvraient 84% de la population française contre 60% en 2000. Entre 2000 et 2005, la population regroupée a augmenté de 40%. Cette progression, limitée à 2,7% entre 2004 et 2005, a tendance, en toute logique, à se ralentir au fur et à mesure de l'amélioration du taux de couverture.

**Les recettes fiscales** (fiscalité directe locale) **et la dotation globale de fonctionnement** (DGF) constituent les principales ressources des groupements à fiscalité propre.

Le régime de la fiscalité additionnelle demeure le régime le plus répandu dans les communautés de communes, avec celui de la taxe professionnelle de zone.

En effet, dans le régime antérieur à la loi du 12 juillet 1999, la taxe professionnelle unique n'était obligatoire que pour les SAN.

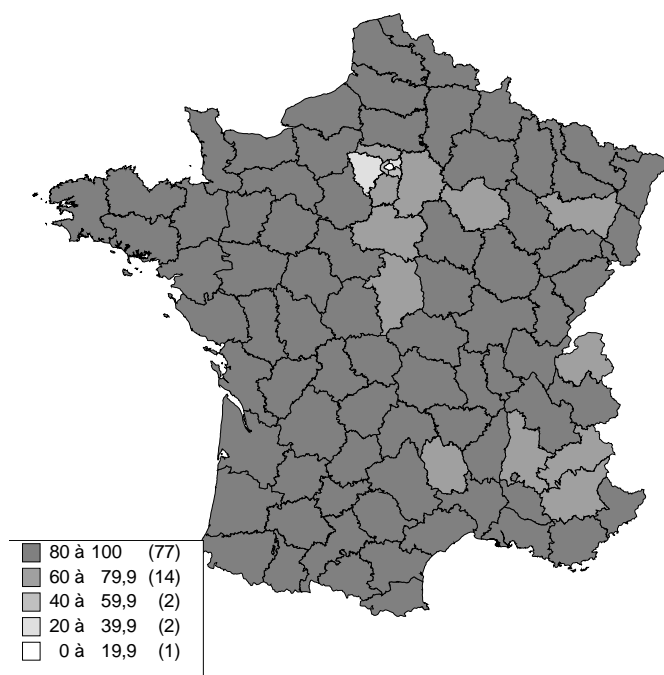
Déjà encouragée par la loi d'Aménagement du Territoire de la République de 1992, la mise en œuvre de l'intercommunalité à fiscalité propre en zone urbaine est fortement renforcée dans la loi du 12 juillet 1999 mais avec l'obligation d'adopter le régime fiscal de la taxe professionnelle unique. L'attribution d'une dotation spécifique d'intercommunalité, dotation qui peut être versée aux anciennes structures qui optent pour la TPU, accompagne cette obligation. En 2005, 11 communautés urbaines sur 14 (soit 79%) ont opté pour la TPU contre 2 sur 12 en 2000. En milieu rural, le taux d'adhésion à ce régime fiscal est de 39 % en 2005 pour les communautés de communes, contre 15 % en 2000. Par conséquent, de plus en plus de communautés de communes

s'orientent vers le régime de la TPU en organisant le plus souvent des mécanismes de reversements de fiscalité aux communes membres.

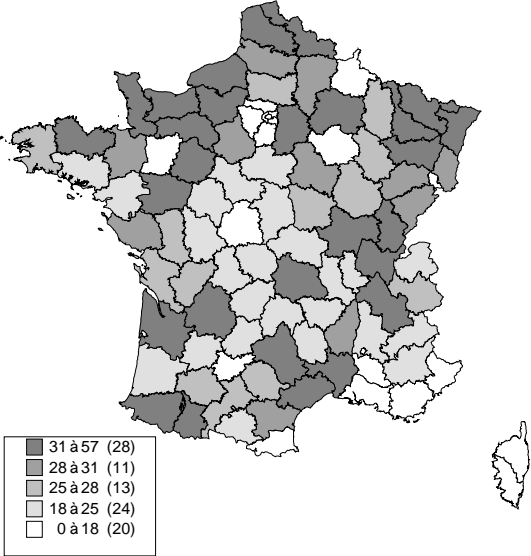
**Nombre et population des groupements de communes fiscalisés en 2005 selon le type de fiscalité**

	Nombre de groupements		Nombre de communes membres		Population regroupée (en milliers d'habitants)	
	TPU	4 TAXES	TPU	4 TAXES	TPU	4 TAXES
Communautés urbaines	11	3	322	33	5 872	339
Communautés d'agglomération	162	---	2 753	---	20 398	---
Communautés de communes	924	1 418	11 295	17 871	12 839	12 295
SAN	6	---	34	---	352	---
<b>TOTAL</b>	<b>1 103</b>	<b>1 421</b>	<b>14 404</b>	<b>17 904</b>	<b>39 461</b>	<b>12 634</b>

Part (en %) de la population communale regroupée au 1<sup>er</sup> janvier 2005 (par département)



Nombre d'EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2005 (par département)



## L'analyse des comptes des groupements à fiscalité propre (GFP)

### Analyse du fonctionnement

L'intercommunalité fiscalisée affiche des hausses de produits et de charges respectivement de 7,6 % et 7,4 %, lesquelles restent limitées par rapport aux années antérieures, suite à un faible nombre de créations en 2005 (+63 GFP).

Section de fonctionnement des GFP

en millions d'euros

	Communautés urbaines		Communautés d'agglomération		Communautés de communes		Syndicats d'agglomération nouvelle		Ensemble des GFP	
	2005	évol	2005	évol	2005	évol	2005	évol	2005	évol
Nombre d'établissements *	14	0	162	7	2 342	56	6	0	2 524	63
		05/04 en %		05/04 en %		05/04 en %		05/04 en %		05/04 en %
Ventes, prestations de services et autres	359	7,2	293	18,1	328	12,7	6	20,0	986	12,2
Dotations et participations reçues	1 600	2,4	3 452	7,0	2 062	9,4	111	1,8	7 225	6,5
<i>dont - Dotation globale de fonctionnement</i>	1 408	1,1	2 803	12,7	1 286	12,0	56	1,8	5 553	9,2
Impôts et taxes	3 192	3,2	6 988	6,6	4 443	11,7	247	7,9	14 870	7,3
<i>dont impôts locaux</i>	2 325	3,4	5 617	5,7	3 375	9,8	237	8,2	11 554	6,5
Autres produits	517	11,9	445	18,7	388	9,9	20	11,1	1 370	13,4
<b>Produits totaux de fonctionnement</b>	<b>5 668</b>	<b>4,0</b>	<b>11 178</b>	<b>7,4</b>	<b>7 221</b>	<b>11,0</b>	<b>384</b>	<b>6,4</b>	<b>24 451</b>	<b>7,6</b>
Frais de gestion courante	882	2,1	1 748	14,5	1 375	8,0	56	9,8	4 061	9,3
Frais de personnel	1 030	5,2	1 291	20,0	1 094	16,1	80	12,7	3 495	13,9
Reversement de fiscalité	1 191	1,6	4 845	2,5	1 980	12,1	88	2,3	8 104	4,5
Subventions versées et contingents	1 506	4,1	2 036	6,8	1 555	8,8	43	-4,4	5 140	6,5
Charges financières	139	0,0	136	1,5	114	0,0	42	-8,7	431	-0,5
<i>dont intérêts des emprunts</i>	115	1,8	120	2,6	103	-1,9	42	-6,7	380	0,0
Autres charges	284	12,7	306	-1,6	320	22,6	11	37,5	921	10,7
<b>Charges totales de fonctionnement</b>	<b>5 032</b>	<b>3,7</b>	<b>10 362</b>	<b>7,0</b>	<b>6 438</b>	<b>11,3</b>	<b>320</b>	<b>4,2</b>	<b>22 152</b>	<b>7,4</b>

\* Etablissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu durant l'exercice 2005 par le poste comptable

Les évolutions des produits et charges de fonctionnement **des communautés urbaines** restent inférieures (respectivement 4 % et 3,7 %) à la moyenne nationale des GFP. La maîtrise des charges de fonctionnement se confirme donc pour les communautés urbaines.

Avec seulement 7 créations en 2005, **les communautés d'agglomération** affichent une progression de leurs produits et charges de fonctionnement limitée à 7,4 % et 7 %, mais qui est près de trois fois inférieure à celle des deux années précédentes. En 2005, les CA perçoivent 48 % des dotations et participations (DGF, compensations fiscales) allouées aux GFP.

En 2005, **les communautés d'agglomération** ont encore reversé à leurs communes membres 69% de leurs recettes fiscales. La concrétisation de transferts de compétences, après six années d'existence, ne s'amorce que lentement.

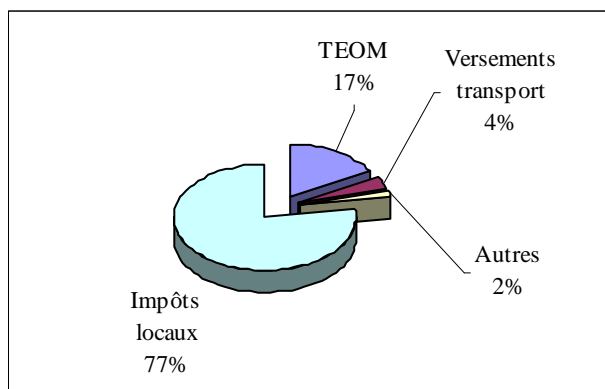
Le nombre de **communautés de communes** continue de s'accroître (+56 unités) ce qui entraîne des augmentations des produits et charges de fonctionnement. Ces évolutions sont similaires à celles constatées en 2004, respectivement de 11% et 11,3%.

Après la disparition de deux établissements en 2004 suite à une transformation en communauté d'agglomération, les SAN représentent moins de 2 % des montants financiers des GFP.

***Les produits fiscaux et les dotations représentent 90% des produits de fonctionnement des GFP.***

En 2005, les recettes fiscales brutes (non réduites des reversements de fiscalité) s'élèvent à 14,9 milliards d'euros et représentent 60,8 % des ressources de fonctionnement des GFP. Les dotations et participations (7,2 milliards d'euros) représentent 29,5 % des recettes de fonctionnement<sup>1</sup>.

**Structure des recettes fiscales des GFP**



La fiscalité directe locale (11,6 milliards d'euros) constitue la principale composante de la fiscalité (77% du total).

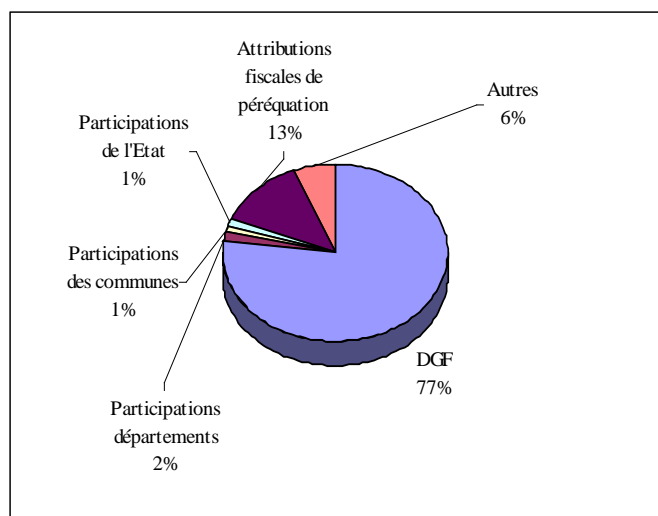
Pour ce qui concerne les autres ressources de fiscalité, les groupements fiscalisés perçoivent essentiellement les taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et des taxes liées aux transports.

L'autre grande catégorie de ressources est formée par les dotations. Dans cette catégorie, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les attributions fiscales de péréquation et de compensation représentent 90 % de ce poste.

---

<sup>1</sup> En 2004, la composition des concours de l'Etat a été réformée par la loi de finances. Une grande partie des dotations, compensations et attributions de péréquation versées par l'État a été intégrée dans la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

## Structure des dotations des GFP



***Les charges de fonctionnement d'un montant de 22,2 milliards d'euros sont constituées pour 94 % par les reversements de fiscalité, les frais de gestion courante et les frais de personnel et les subventions versées.***

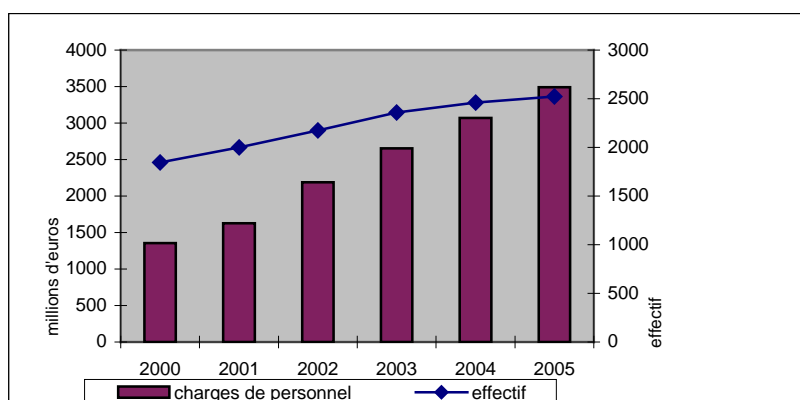
Le poids des reversements de fiscalité dans les charges de fonctionnement reste important pour les CA (46,8 % des charges) et les CC (30,8 %). En 2005, les CA ont encore reversé à leurs communes membres 69% de leurs recettes fiscales contre 72 % en 2004. Les CU, quant à elles, n'ont reversé que 35 % de leurs recettes fiscales.

Le poste « frais de gestion courante » représente 18 % des charges pour les GFP. Il concerne essentiellement les fournitures et l'entretien, le petit équipement, les frais de transports de biens et de personnes. Les frais de personnel, quant à eux, ne représentent que 16 % des charges.

Ces deux postes connaissent les évolutions les plus fortes (respectivement +9,3 % et +13,9 %). Si les frais de personnel des CU se stabilisent (+5,2 %) en se limitant aux politiques salariales (effet GVT – glissement vieillesse technicité -, revalorisation indiciaire), l'intercommunalité nouvelle continue de créer de la masse salariale, +20% dans les CA et +16,1% dans les CC.

Les GFP versent des subventions à hauteur de 5,1 milliards d'euros. Ces concours sont attribués essentiellement à divers organismes de droit public et privé, dont les sociétés d'économie mixte (S.E.M.), ainsi qu'aux communes et aux centres communaux d'action sociale (CCAS.). Ce poste est le plus important (23 % de la section de fonctionnement) après celui des reversements de fiscalité (36 %).

## Evolution des charges de personnel et des effectifs des GFP



Le taux de rigidité des charges structurelles des GFP s'élève à 57,7 % en 2005, soit 7 points de plus qu'en 2004.

## Analyse de l'investissement des GFP

Alors que l'exercice 2004 avait été marqué par une récession, l'année 2005 affiche une reprise de l'investissement pour les GFP (+24,7 % pour les dépenses d'équipement). Les remboursements d'emprunts, qui constituent le second poste des dépenses d'investissement, continuent à évoluer à un rythme élevé (+17,7 %).

Côté recettes d'investissement, les GFP, quelle que soit la structure, ont fortement augmenté leur recours à l'emprunt (+31,5 %).

### Section d'investissement des GFP

en millions d'euros

	Communautés urbaines		Communautés d'agglomération		Communautés de communes		Syndicats d'agglomération nouvelle		Ensemble des GFP	
	2005	05/04 en %	2005	05/04 en %	2005	05/04 en %	2005	05/04 en %	2005	05/04 en %
Dotations et fonds divers	818	31,9	1 638	53,1	1 341	-0,3	65	4,8	3 862	24,7
<i>dont FCTVA</i>	99	16,5	153	23,4	185	5,7	9	-25,0	446	12,6
Subventions d'équipement reçues	153	5,5	339	48,0	430	4,1	18	63,6	940	17,8
Emprunts	1 531	24,2	1 359	51,8	584	6,8	181	74,0	3 655	31,5
Autres ressources	667	1,2	1 398	117,4	684	2,5	43	16,2	2 792	39,2
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>3 169</b>	<b>19,3</b>	<b>4 734</b>	<b>66,9</b>	<b>3 039</b>	<b>2,3</b>	<b>307</b>	<b>43,5</b>	<b>11 249</b>	<b>29,6</b>
Dépenses d'équipement	1 480	29,7	2 464	49,6	2 127	2,2	118	28,3	6 189	24,7
<i>dont Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition</i>	2	-50,0	657	115,4	574	-15,5	0	---	1 233	24,8
Remboursement d'emprunts	1 129	11,1	842	24,6	424	8,4	185	69,7	2 580	17,7
Autres emplois	531	7,5	1 383	120,6	483	0,0	26	4,0	2 423	48,7
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>3 140</b>	<b>18,4</b>	<b>4 689</b>	<b>58,9</b>	<b>3 034</b>	<b>2,6</b>	<b>329</b>	<b>45,6</b>	<b>11 192</b>	<b>27,4</b>

En 2005, les **communautés urbaines** maintiennent, à effectif constant, un rythme soutenu de leurs dépenses d'équipement (+29,7 % contre +11,1 % en 2004).

Les principaux champs d'intervention des communautés urbaines sont l'assainissement, les transports, et la distribution d'eau potable.

Les CA ont investi en priorité dans les domaines de l'eau (assainissement et distribution), les transports, et dans une moindre mesure dans la collecte et les traitements des ordures ménagères et l'aménagement de zones.

En 2005, l'accroissement des dépenses d'équipement des CA est significatif (+49,6%). Les CA financent leurs dépenses d'investissement pour 69 % par les emprunts et les subventions. La part des emprunts pour couvrir les dépenses d'équipement reste constante entre 2004 et 2005, soit 55 %.

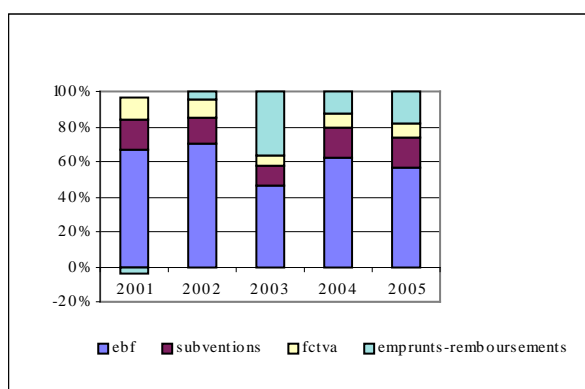
L'investissement des CC, structures jeunes, ne progresse que modérément (+2,2%). Les emprunts et les subventions couvrent 48 % de l'investissement direct des **communautés de communes**, dont 28 % pour les emprunts. La part des emprunts pour couvrir les dépenses d'équipement des communautés de communes est en légère progression : elle était de 22 % en 2003 et 26,3 % en 2004. Les dépenses d'équipement représentent plus de 2 fois la capacité d'autofinancement (CAF). Les dotations reçues par les CC constituent 44% de leurs recettes d'investissement.

CAF et ratios de structure des GFP en 2005 et 2004

	2005					2004
	Communautés urbaines	Communautés d'agglomération	Communautés de communes	SAN	Ensemble des GFP	Ensemble des GFP
<i>en millions d'euros</i>						
Produits de fonctionnement CAF	5 549	11 108	7 025	382	24 064	22 399
Capacité d'autofinancement (CAF)	892	1 068	956	78	2 994	2 731
<i>en %</i>						
Rigidité des charges structurelles	49,5	62,7	56,5	55,8	57,7	50,1
Subventions reçues/dépenses équipement	10,3	13,8	20,2	15,3	15,2	16,1
Emprunts/dépenses équipement	103,4	55,3	27,5	153,4	59,1	56,0
Dépenses équipement/CAF	1,7	2,3	2,2	1,5	2,1	1,8

En 2005, les 6 SAN qui subsistent, maintiennent une politique de recours à l'emprunt au-delà de leurs besoins d'investissements, et continuent de conforter leur fonds de roulement. Les investissements concernent principalement les domaines de l'eau (assainissement et distribution) et les affaires culturelles.

### Financement de l'investissement



**Equilibre financier global des GFP en 2005**  
( en millions d'euros)

	Communautés urbaines	Communautés d'agglomération	Communautés de communes	Syndicats d'agglom° nouvelle	Total des GFP
<b>Fonctionnement</b>					
Charges de fonctionnement CAF (1)	4 657	10 040	6 069	304	<b>21 070</b>
Produits de fonctionnement CAF (2)	5 548	11 108	7 025	382	<b>24 063</b>
<b>Capacité d'autofinancement CAF( (2) - (1))</b>	<b>891</b>	<b>1 068</b>	<b>956</b>	<b>78</b>	<b>2 993</b>
<b>Investissement (hors dette)</b>					
Emplois d'investissement (hors remboursements de dettes (3))	2 011	3 847	2 610	144	<b>8 612</b>
Ressources d'investissement (hors emprunts (4))	1 638	3 375	2 455	126	<b>7 594</b>
<b>Capacité (+) ou Besoin (-) de financement (CAF + (4)) - (3)</b>	<b>518</b>	<b>596</b>	<b>801</b>	<b>60</b>	<b>1 975</b>
<b>Couverture du besoin de financement - ou utilisation de la capacité de financement :</b>					
- variation d'endettement (emprunts-remboursements) <sup>a</sup>	402	517	160	-4	<b>1 075</b>
- variation du fonds de roulement <sup>b</sup>	920	1 113	961	56	<b>3 050</b>

a : Le signe moins indique un désendettement

b : Le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

*Le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources longues sur les emplois fixes.*

Les GFP, dans leur ensemble, confortent leur fonds de roulement à hauteur de 3,1 milliards d'euros malgré un niveau des emplois d'investissement plus élevé que les ressources.

Ils dégagent une capacité d'autofinancement de 3 milliards d'euros, à laquelle s'ajoute une variation d'endettement positive.

**Encours de dettes des GFP en 2005 et 2004**

	en millions d'euros		Variation 05/04	Valeur en jours de recettes en 2005	Valeur en jours de recettes en 2004
	2005	2004			
Communautés urbaines	4 346	3 947	10,1%	276	261
Communautés d'agglomération	4 029	3 429	17,5%	130	119
Communautés de communes	2 710	2 544	6,5%	135	141
SAN	1 167	1 106	5,5%	1 094	1 103
<b>TOTAL</b>	<b>12 251</b>	<b>11 026</b>	<b>11,1%</b>	<b>180</b>	<b>175</b>

En 2005, l'endettement des GFP correspond à 6 mois de recettes de fonctionnement.

L'endettement représente trois années de recettes de fonctionnement pour les SAN. Pour les communautés urbaines, l'endettement reste inférieur à une année de recettes de fonctionnement. Il demeure en deçà d'un semestre pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération. Ces dernières restent faiblement endettées, ce qui apparaît logique pour des structures, en majorité, de création récente.

## Les données consolidées des GFP en 2005

La consolidation est réalisée pour la structure considérée selon un périmètre comprenant le budget principal et ses budgets annexes. Les opérations réciproques entre ceux-ci et les affectations d'immobilisation ont été préalablement neutralisées.

Cette consolidation est effectuée pour les CU, les CA et les SAN.

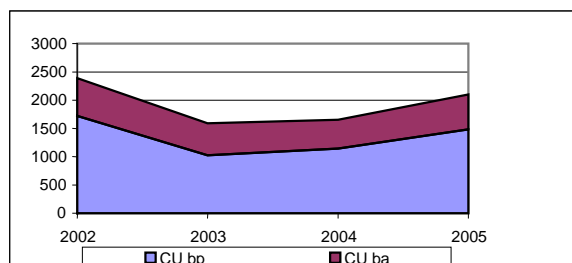
Les résultats ont été regroupés par catégorie de structures. Ils permettent d'avoir, pour 2005, une évaluation des recettes et dépenses totales des groupements, et une ventilation des masses financières par activité (ou compétence) si la comptabilité de celle-ci a été tenue dans un budget annexe.

En 2005, les communautés urbaines avaient au total 81 budgets annexes réparties dans de nombreuses activités soit 5,8 budgets annexes en moyenne par CU. Certaines de ces activités, du fait de l'ancienneté des CU, sortent du champ obligatoire des compétences définies par la loi du 19 juillet 1999. Trois compétences (les transports, l'assainissement et l'eau potable) ont un poids financier important puisqu'elles représentent 86% des dépenses totales des budgets annexes.

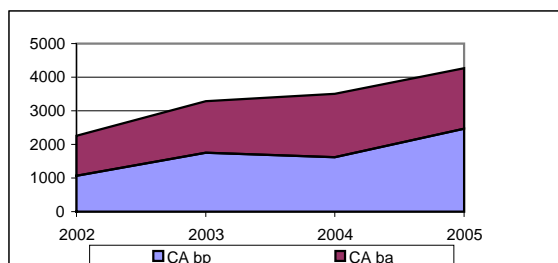
Les communautés d'agglomération, quant à elles, comptaient en 2005 4,3 budgets annexes en moyenne par CA. Ce rapport évolue peu dans le temps (4,1 en 2004). Malgré le développement du nombre de CA, leur champ de compétences reste encore restreint. En 2005, 20 % d'entre elles possèdent au plus un budget annexe.

Les budgets annexes des CA sont plus « dynamiques » que ceux des CU. Ils représentent 42 % des masses financières totales engagées par les CA en matière d'équipement contre 29 % pour les CU. Mais, pour les CA, ce rapport a perdu 10 points entre 2002 et 2005. En 2002, les budgets annexes supportaient 53 % des dépenses d'équipement totales des CA.

Evolution des dépenses d'équipement des CU



Evolution des dépenses d'équipement des CA



Dans l'ensemble, les budgets annexes confortent le fonds de roulement des CU et des CA, puisqu'en budget consolidé celui-ci double malgré une augmentation de la dette et des dépenses d'équipement.

## Les syndicats de communes

*Ils regroupent des structures à vocation unique (SIVU) ou à vocation multiple (SIVOM). Par simplification, cet ensemble comprend également les syndicats mixtes.*

Les syndicats (autres que les SAN) sont la forme la plus ancienne de coopération intercommunale. Généralement petits et nombreux en zone rurale sous forme de SIVU, ils exercent notamment leurs activités dans les domaines de l'eau (production et distribution), des transports (scolaires ou non), du ramassage et du traitement des ordures ménagères ou encore de l'aménagement touristique.

**Leurs principales ressources** proviennent de leurs ventes et prestations de services, de taxes et de redevances liées aux services rendus et de participations versées par les collectivités qui en sont membres.

Les syndicats ne sont qu'indirectement concernés par la loi relative à l'intercommunalité. Les contraintes relevant des compétences obligatoires et de la définition du périmètre d'un seul tenant pour les communautés entraînent nécessairement des modifications de natures diverses (disparitions, transformations, absorption par un groupement à fiscalité propre ...). Parallèlement, dans certains cas, les communautés pourront adhérer elles-mêmes à un syndicat, pour la gestion de l'eau, par exemple.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, ont été recensés :

- 1 403 syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM)
- 15 475 autres syndicats spécialisés, comprenant, à côté des nombreux SIVU, les syndicats mixtes (exemple, association d'un département avec certaines communes dans les domaines scolaires, de l'assainissement, de l'énergie etc ...) et les ententes interdépartementales et interrégionales.

Les SIVOM connaissent depuis la loi du 12 juillet 1999 une baisse régulière de leur nombre. Depuis 2000, 479 SIVOM ont disparu dont 109 entre 2004 et 2005 (- 7,2 % des effectifs). Mais les autres syndicats restent encore nombreux malgré le développement de l'intercommunalité fiscalisée.

## L'analyse des comptes des syndicats (SIVOM et autres syndicats).

### Analyse du fonctionnement

L'ensemble des syndicats, malgré une légère inflexion de leurs effectifs (-479 établissements) en 2005, présentent des produits et charges de fonctionnement en hausse de 6,9 % et 8,7 %.

Avec une disparition de 109 établissements, **les syndicats à vocation multiple (SIVOM)** voient leurs produits et charges de fonctionnement régresser. Ils représentent 7 % des montants de fonctionnement de l'ensemble des syndicats.

## Section de fonctionnement des syndicats

en millions d'euros

	SIVOM		Autres syndicats		Ensemble des syndicats	
	2005	évol	2005	évol	2005	évol
Nombre d'établissements *	1 403	-109	15 475	-370	16 878	-479
		05/04 en %		05/04 en %		05/04 en %
Ventes, prestations de services et autres	205	-1,4	3 275	3,2	3 480	2,9
Dotations et participations reçues	314	-6,0	3 605	8,0	3 919	6,8
<i>dont - Dotation globale de fonctionnement</i>	8	0,0	5	25,0	13	8,3
Impôts et taxes	128	0,8	1 498	2,1	1 626	2,0
<i>dont impôts locaux</i>	54	1,9	168	3,1	222	2,8
Autres produits	119	-20,7	1 782	25,0	1 901	23,7
<b>Produits totaux de fonctionnement</b>	<b>766</b>	<b>-6,5</b>	<b>10 160</b>	<b>8,1</b>	<b>10 926</b>	<b>6,9</b>
Frais de gestion courante	231	-3,3	3 512	6,2	3 743	5,6
Frais de personnel	200	-1,5	1 296	7,9	1 496	6,6
Subventions versées et contingents	147	-5,8	2 494	8,1	2 641	7,2
Charges financières	34	-12,8	457	0,0	491	-1,0
<i>dont intérêts des emprunts</i>	32	-13,5	410	-1,0	442	-2,0
Autres charges	82	-16,3	1 047	41,9	1 129	35,0
<b>Charges totales de fonctionnement</b>	<b>695</b>	<b>-5,6</b>	<b>8 850</b>	<b>10,0</b>	<b>9 545</b>	<b>8,7</b>

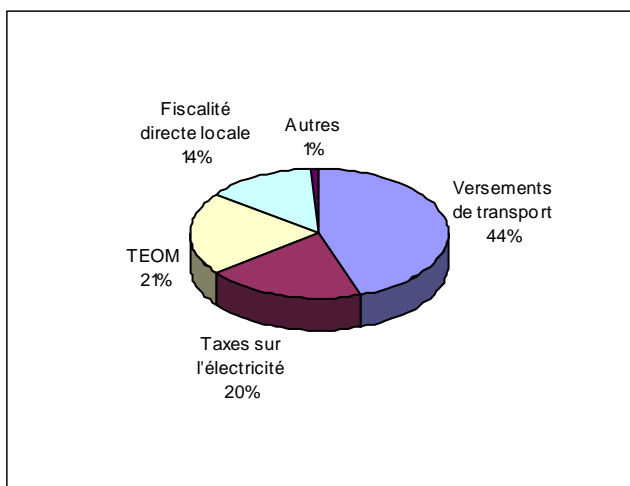
\* Etablissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu durant l'exercice 2005 par le poste

Malgré le déploiement de l'intercommunalité fiscalisée sur le territoire, le nombre « **des autres syndicats** » reste important. En 2005, après une disparition de 370 entités (-2,3 % des effectifs), cette catégorie reste la plus importante avec une population de 15 475 établissements. Ils n'ont été que faiblement absorbés par des GFP. La réduction du nombre de syndicats était pourtant l'un des objectifs du développement de l'intercommunalité fiscalisée.

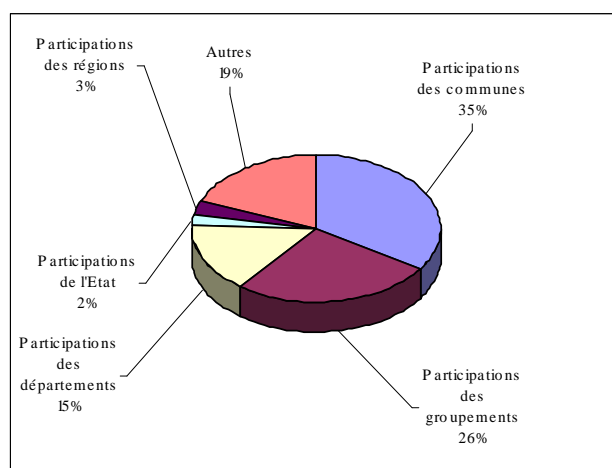
Cette catégorie comprend des structures de nature et de formes juridiques très différentes, tels que les syndicats à vocation unique, les syndicats mixtes, les ententes interdépartementales, certains offices de tourisme..., diversité à prendre en compte dans les tendances observées pour ces établissements. La souplesse dans la gestion de ce type d'organismes (syndicats à la carte, SIVU) conforte leur attrait auprès des collectivités.

Les ventes, prestations de services et transferts reçus représentent près de 67 % des produits de fonctionnement des SIVOM et autres syndicats. Dans ces structures, la part des impôts et taxes est limitée à 15 % du total des recettes de fonctionnement.

### Recettes fiscales des syndicats (SIVOM et autres syndicats)



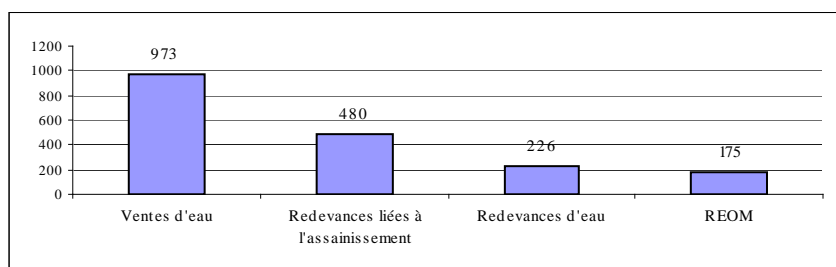
### Structure des dotations des syndicats (SIVOM et autres syndicats)



Les syndicats reçoivent essentiellement des dotations des communes (35 %), des groupements de collectivités (26 %) et des départements (15 %). La part des communes a diminué au profit de groupements fiscalisés. En effet, ces derniers délèguent la gestion de certaines de leurs compétences à des syndicats mixtes dont la territorialité est plus étendue (cas du traitement des ordures ménagères, notamment).

Les autres recettes sont directement liées aux différentes activités exercées par les syndicats. Il s'agit, suivant la nature des prestations et le mode de perception choisi par l'établissement, de taxes (assimilées à des produits fiscaux indirects) ou bien de redevances (factures payées par l'utilisateur en fonction du service rendu ou du produit vendu).

### Principaux produits issus des ventes et prestations de services des syndicats (en millions d'euros)



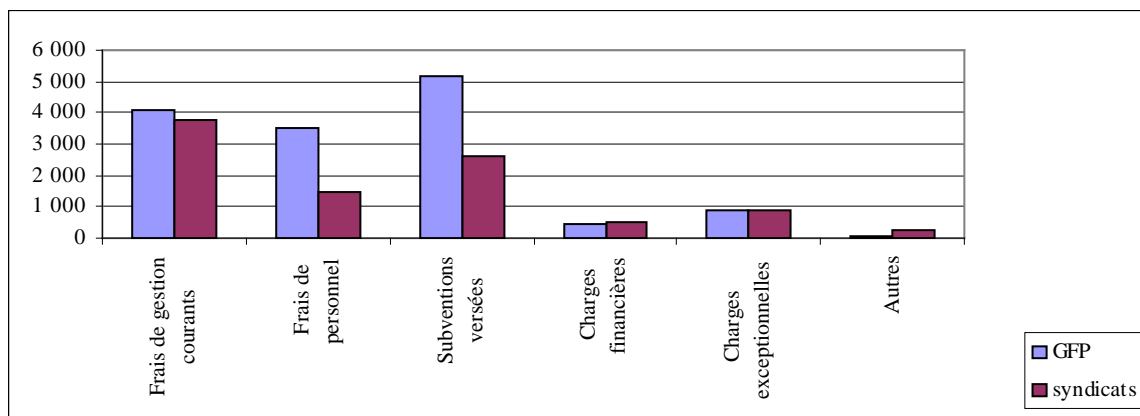
Ainsi, en 2005, les principales prestations de service ou ventes perçues par les syndicats concernent les ventes d'eau (28 %), la redevance sur l'assainissement (14 %), la redevance sur l'eau (6 %) et la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères (5%).

Au niveau des composantes de la fiscalité indirecte, les principales taxes concernent les transports (51 %), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (24 %) et l'électricité (23 %). La part des

transports dans la fiscalité indirecte a augmenté de 6 points entre 2004 et 2005, celle de l'électricité de 4 points.

Les charges de fonctionnement des syndicats s'élèvent à 9,5 milliards d'euros.

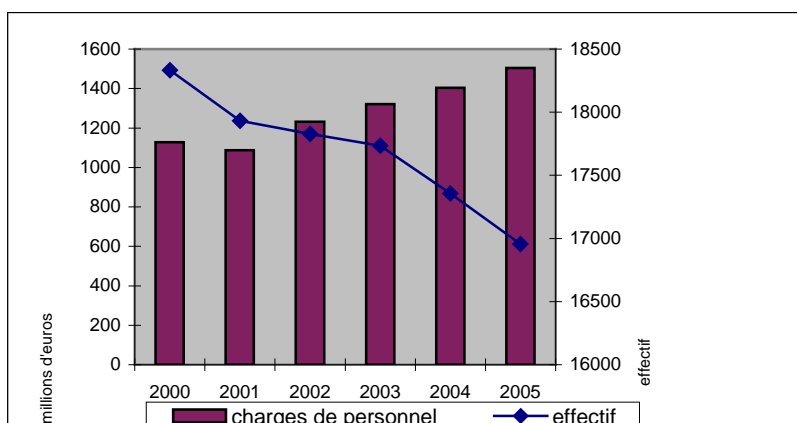
#### Répartition des charges de fonctionnement (en millions d'euros)



Les organismes sont en majorité à vocation unique. Ils possèdent une organisation administrative simplifiée, limitant leurs frais de personnel. En outre, l'activité du syndicat peut être l'objet d'une délégation de service public. Ces structures sont plus légères que les groupements à fiscalité propre qui ont à gérer plusieurs compétences dans des domaines très variés. Ainsi malgré leur nombre, les charges de personnel des syndicats (1,5 milliard d'euros) sont deux fois inférieures aux charges de personnel des GFP (3,5 milliards d'euros). Les frais de gestion courants représentent 39% des charges des syndicats.

#### Evolution des charges de personnel et des effectifs des syndicats

(en millions d'euros)



Pour l'ensemble des syndicats (SIVOM et autres), la part des charges structurelles (frais de personnel, intérêts des emprunts et subventions de fonctionnement) dans les produits réels se maintient à 23,4 % contre 22,6 % en 2004.

## Analyse de l'investissement des syndicats

Alors que les SIVOM freinent leurs opérations d'investissement, les « autres syndicats » maintiennent un taux de progression élevé de l'investissement direct (15,4 %) malgré une baisse des effectifs, investissement financé à 74 % par les subventions et les emprunts. Le poste « Autres ressources » qui représente un tiers des ressources d'investissement correspond essentiellement à des immobilisations corporelles et financières.

Les « autres syndicats » interviennent en priorité dans les domaines de l'eau (distribution et assainissement), de l'énergie (production et distribution), la collecte et le traitement des ordures ménagères et les transports.

### Section d'investissement des syndicats

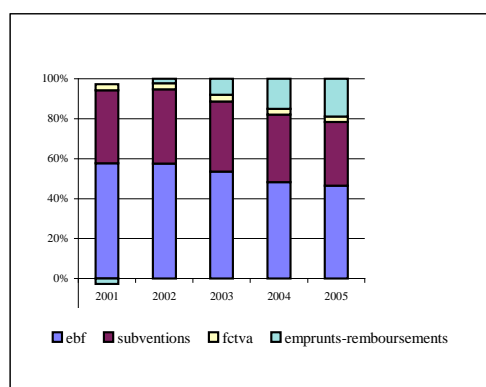
en millions d'euros

	SIVOM		Autres syndicats		Ensemble des syndicats	
	2005	05/04 en %	2005	05/04 en %	2005	05/04 en %
Dotations et fonds divers	156	-16,6	2 166	25,5	2 322	21,4
<i>dont FCTVA</i>	24	-7,7	133	9,0	157	6,1
Subventions d'équipement reçues	94	-8,7	1 683	-1,3	1 777	-1,7
Emprunts	124	-0,8	2 605	13,2	2 729	12,5
Autres ressources	269	-4,9	3 499	18,2	3 768	16,2
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>643</b>	<b>-7,9</b>	<b>9 953</b>	<b>14,5</b>	<b>10 596</b>	<b>12,8</b>
Dépenses d'équipement	304	0,0	5 830	15,4	6 134	14,5
<i>dont Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition</i>	48	-25,0	385	28,3	433	19,0
Remboursement d'emprunts	135	-10,6	1 550	5,5	1 685	4,0
Autres emplois	203	-11,0	2 534	19,2	2 737	16,3
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>642</b>	<b>-6,0</b>	<b>9 914</b>	<b>14,6</b>	<b>10 556</b>	<b>13,1</b>

### CAF et ratios de structure des syndicats en 2005 et 2004

	2005	2004
<i>en millions d'euros</i>		
Produits de fonctionnement CAF	10 004	9 576
Capacité d'autofinancement (CAF)	2 245	2 207
<i>en %</i>		
Rigidité des charges structurelles	23,4	22,6
Subventions reçues/dépenses équipement	29,0	33,7
Emprunts/dépenses équipement	44,5	45,3
Dépenses équipement/CAF	2,7	2,4

### Financement de l'investissement



## Equilibre financier global des syndicats en 2005

( en millions d'euros)

	syndicats à vocation multiple	autres syndicats	total des syndicats
<b>Fonctionnement</b>			
Charges de fonctionnement CAF (1)	592	7 167	7 759
Produits de fonctionnement CAF (2)	703	9 301	10 004
<b>Capacité d'autofinancement CAF ( (2) - (1))</b>	<b>111</b>	<b>2 134</b>	<b>2 245</b>
<b>Investissement (hors dette)</b>			
Emplois d'investissement (hors remboursements de dettes (3))	507	8 364	8 871
Ressources d'investissement (hors emprunts (4))	519	7 348	7 867
<b>Capacité (+) ou Besoin (-) de financement (CAF + (4)) - (3)</b>	<b>123</b>	<b>1 118</b>	<b>1 241</b>
<b>Couverture du besoin de financement - ou utilisation de la capacité de financement :</b>			
- variation d'endettement (emprunts- remboursements) <sup>a</sup>	-11	1 055	1 044
- variation du fonds de roulement <sup>b</sup>	112	2 173	2 285

a : Le signe moins indique un désendettement

b : Le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

Les syndicats, toutes catégories confondues, consolident leur fonds de roulement à hauteur de 2,3 milliards d'euros.

Les SIVOM se désendettent. Les « autres syndicats » dégagent une capacité de financement de 1,1 milliard à laquelle s'ajoute une variation d'endettement positive pour accroître leur fonds de roulement.

### Encours de dettes des syndicats en 2005 et 2004

	en millions d'euros		Variation 05/04	Valeur en jours de recettes réelles en 2005	Valeur en jours de recettes réelles en 2004
	2005	2004			
SIVOM	732	790	-7,4%	345	348
Autres syndicats	11 031	10 064	9,6%	393	387
<b>TOTAL</b>	<b>11 763</b>	<b>10 854</b>	<b>8,4%</b>	<b>389</b>	<b>384</b>

En 2005, l'endettement des syndicats est légèrement supérieur à une année de recettes de fonctionnement.



**TABLEAUX ET SERIES**

## Comptes des EPCI par catégorie juridique d'établissement en 2005

en millions d'euros

	Communautés urbaines	Communautés d'agglomération	Communautés de communes	Syndicats d'agglomération nouvelle	Syndicats à vocation multiple	Autres syndicats (*)	TOTAL
Nombre d'établissements **	14	162	2 342	6	1 403	15 475	19 402
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>							
Ventes, prestations de services et autres	359	293	328	6	205	3 275	4 466
Dotations et participations reçues	1 600	3 452	2 062	111	314	3 605	11 144
<i>dont - Dotation globale de fonctionnement</i>	1 408	2 803	1 286	56	8	5	5 566
Impôts et taxes	3 192	6 988	4 443	247	128	1 498	16 496
<i>dont impôts locaux</i>	2 325	5 617	3 375	237	54	168	11 776
Autres produits	517	445	388	20	119	1 782	3 271
<b>Produits totaux de fonctionnement</b>	<b>5 668</b>	<b>11 178</b>	<b>7 221</b>	<b>384</b>	<b>766</b>	<b>10 160</b>	<b>35 377</b>
Frais de gestion courante	882	1 748	1 375	56	231	3 512	7 804
Frais de personnel	1 030	1 291	1 094	80	200	1 296	4 991
Reversement de fiscalité	1 191	4 854	1 980	88	1	44	8 158
Subventions versées et contingents	1 506	2 036	1 555	43	147	2 494	7 781
Charges financières	139	137	114	42	34	457	923
<i>dont intérêts des emprunts</i>	115	120	103	42	32	410	822
Autres charges	284	296	320	11	82	1 047	2 040
<b>Charges totales de fonctionnement</b>	<b>5 032</b>	<b>10 362</b>	<b>6 438</b>	<b>320</b>	<b>695</b>	<b>8 850</b>	<b>31 697</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>							
Dotations et fonds divers	818	1 638	1 341	65	156	2 166	6 184
<i>dont FCTVA</i>	99	153	185	9	24	133	603
Subventions d'équipement reçues	153	339	430	18	94	1 683	2 717
Emprunts	1 531	1 359	584	181	124	2 605	6 384
Autres ressources	667	1 398	684	43	269	3 499	6 560
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>3 169</b>	<b>4 734</b>	<b>3 039</b>	<b>307</b>	<b>643</b>	<b>9 953</b>	<b>21 845</b>
Dépenses d'équipement	1 480	2 464	2 127	118	304	5 830	12 323
<i>dont Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition</i>	2	657	574	0	48	385	1 666
Remboursement d'emprunts	1 129	842	424	185	135	1 550	4 265
Autres emplois	531	1 383	483	26	203	2 534	5 160
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>3 140</b>	<b>4 689</b>	<b>3 034</b>	<b>329</b>	<b>642</b>	<b>9 914</b>	<b>21 748</b>

(\*) y compris les syndicats mixtes, les établissements publics d'entente interrégionale et interdépartementale, les autres EPA dont EPA culturels et les EPIC hors régies personnalisées

(\*\*) établissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu en 2005 par le poste comptable

Evolution des comptes des GFP et des syndicats entre 2004 et 2005

unité : million d'euros

	Les groupements à fiscalité propre			Les syndicats			Ensemble des EPCI		
	2 004	2 005	évolution %	2 004	2 005	évolution %	2 004	2 005	évolution %
Nombre d'établissements	2 461	2 524	2,6	17 357	16 878	-2,8	19 818	19 402	-2,1
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>									
Ventes, prestations de services et autres	879	986	12,2	3 381	3 480	2,9	4 260	4 466	4,8
Dotations et participations reçues	6 782	7 225	6,5	3 671	3 919	6,8	10 453	11 144	6,6
<i>dont - Dotation globale de fonctionnement</i>	5 083	5 553	9,2	12	13	8,3	5 095	5 566	9,2
Impôts et taxes	13 856	14 870	7,3	1 594	1 626	2,0	15 450	16 496	6,8
<i>dont impôts locaux</i>	10 853	11 554	6,5	216	222	2,8	11 069	11 776	6,4
Autres produits	1 208	1 370	13,4	1 537	1 901	23,7	2 784	3 271	17,5
<b>Produits totaux de fonctionnement</b>	<b>22 725</b>	<b>24 451</b>	<b>7,6</b>	<b>10 222</b>	<b>10 926</b>	<b>6,9</b>	<b>32 947</b>	<b>35 377</b>	<b>7,4</b>
Frais de gestion courante	3 714	4 061	9,3	3 546	3 743	5,6	7 260	7 804	7,5
Frais de personnel	3 068	3 495	13,9	1 404	1 496	6,6	4 472	4 991	11,6
Reversement de fiscalité	7 752	8 113	4,7	39	45	15,4	7 752	8 113	4,7
Subventions versées et contingents	4 827	5 140	6,5	2 463	2 641	7,2	7 290	7 781	6,7
Charges financières	433	432	-0,2	496	491	-1,0	929	923	-0,6
<i>dont intérêts des emprunts</i>	380	380	0,0	451	442	-2,0	831	822	-1,1
Autres charges	832	911	9,5	836	1 129	35,0	1 707	2 085	22,1
<b>Charges totales de fonctionnement</b>	<b>20 626</b>	<b>22 152</b>	<b>7,4</b>	<b>8 784</b>	<b>9 545</b>	<b>8,7</b>	<b>29 410</b>	<b>31 697</b>	<b>7,8</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>									
Dotations et fonds divers	3 097	3 862	24,7	1 913	2 322	21,4	5 010	6 184	23,4
<i>dont FCTVA</i>	396	446	12,6	148	157	6,1	544	603	10,8
Subventions d'équipement reçues	798	940	17,8	1 808	1 777	-1,7	2 606	2 717	4,3
Emprunts	2 779	3 655	31,5	2 426	2 729	12,5	5 205	6 384	22,7
Autres ressources	2 006	2 792	39,2	3 243	3 768	16,2	5 249	6 560	25,0
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>8 680</b>	<b>11 249</b>	<b>29,6</b>	<b>9 390</b>	<b>10 596</b>	<b>12,8</b>	<b>18 070</b>	<b>21 845</b>	<b>20,9</b>
Dépenses d'équipement	4 962	6 189	24,7	5 357	6 134	14,5	10 319	12 323	19,4
<i>dont Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition</i>	988	1 233	24,8	364	433	19,0	1 352	1 666	23,2
Remboursement d'emprunts	2 192	2 580	17,7	1 620	1 685	4,0	3 812	4 265	11,9
Autres emplois	1 629	2 423	48,7	2 354	2 737	16,3	3 983	5 160	29,6
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>8 783</b>	<b>11 192</b>	<b>27,4</b>	<b>9 331</b>	<b>10 556</b>	<b>13,1</b>	<b>18 114</b>	<b>21 748</b>	<b>20,1</b>

Evolution des comptes des EPCI entre 2004 - 2005 - par catégorie -

en %

	Communautés urbaines	Communautés d'agglomération	Communautés de communes	Syndicats d'agglomération nouvelle	Syndicats à vocation multiple	Autres syndicats (*)	TOTAL
<i>Nombre d'établissements</i>	0,0	4,5	2,4	0,0	-7,2	-2,3	-2,1
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>							
Ventes, prestations de services et autres	7,2	18,1	12,7	20,0	-1,4	3,2	4,8
Dotations et participations reçues	2,4	7,0	9,4	1,8	-6,0	8,0	6,6
<i>dont - Dotation globale de fonctionnement</i>	1,1	12,7	12,0	1,8	0,0	25,0	9,2
Impôts et taxes	3,2	6,6	11,7	7,9	0,8	2,1	6,8
<i>dont impôts locaux</i>	3,4	5,7	9,8	8,2	1,9	3,1	6,4
Autres produits	11,9	18,7	9,9	11,1	-20,7	25,0	17,5
<b>Produits totaux de fonctionnement</b>	<b>4,0</b>	<b>7,4</b>	<b>11,0</b>	<b>6,4</b>	<b>-6,5</b>	<b>8,1</b>	<b>7,4</b>
Frais de gestion courante	2,1	14,5	8,0	9,8	-3,3	6,2	7,5
Frais de personnel	5,2	20,0	16,1	12,7	-1,5	7,9	11,6
Reversement de fiscalité	1,6	2,7	12,1	2,3	---	---	4,7
Subventions versées et contingents	4,1	6,8	8,8	-4,4	-5,8	8,1	6,7
Charges financières	0,0	2,2	0,0	-8,7	-12,8	0,0	-0,6
<i>dont intérêts des emprunts</i>	1,8	2,6	-1,9	-6,7	-13,5	-1,0	-1,1
Autres charges	12,7	-4,8	22,6	37,5	-16,3	41,9	22,3
<b>Charges totales de fonctionnement</b>	<b>3,7</b>	<b>7,0</b>	<b>11,3</b>	<b>4,2</b>	<b>-5,6</b>	<b>10,0</b>	<b>7,8</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>							
Dotations et fonds divers	31,9	53,1	-0,3	4,8	-16,6	25,5	23,4
<i>dont FCTVA</i>	16,5	23,4	5,7	-25,0	-7,7	9,0	10,8
Subventions d'équipement reçues	5,5	48,0	4,1	63,6	-8,7	-1,3	4,3
Emprunts	24,2	51,8	6,8	74,0	-0,8	13,2	22,7
Autres ressources	1,2	117,4	2,5	16,2	-4,9	18,2	25,0
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>19,3</b>	<b>66,9</b>	<b>2,3</b>	<b>43,5</b>	<b>-7,9</b>	<b>14,5</b>	<b>20,9</b>
Dépenses d'équipement	29,7	49,6	2,2	28,3	0,0	15,4	19,4
<i>dont Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition</i>	-50,0	115,4	-15,5	---	-25,0	28,3	23,2
Remboursement d'emprunts	11,1	24,6	8,4	69,7	-10,6	5,5	11,9
Autres emplois	7,5	120,6	0,0	4,0	-11,0	19,2	29,6
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>18,4</b>	<b>58,9</b>	<b>2,6</b>	<b>45,6</b>	<b>-6,0</b>	<b>14,6</b>	<b>20,1</b>

### Structure (en %) des dépenses et recettes budgétaires des EPCI par catégorie juridique en 2005

	Communautés urbaines	Communautés d'agglomération	Communautés de communes	Syndicats d'agglomération nouvelle	Syndicats à vocation multiple	Autres syndicats (*)	TOTAL
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>							
Ventes, prestations de services et autres	6,3	2,6	4,5	1,6	26,8	32,2	12,6
Dotations et participations reçues	28,2	30,9	28,6	28,9	41,0	35,5	31,5
Impôts et taxes	56,3	62,5	61,5	64,3	16,7	14,7	46,6
Autres produits	9,2	4,0	5,4	5,2	15,3	17,5	9,3
<b>Produits totaux de fonctionnement</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Frais de gestion courante	17,5	16,9	21,4	17,5	33,2	39,7	24,6
Frais de personnel	20,5	12,5	17,0	25,0	28,8	14,6	15,7
Reversements de fiscalité	23,7	46,8	30,8	27,5	---	---	25,7
Subventions versées et contingents	29,9	19,6	24,2	13,4	21,2	28,2	24,5
Charges financières	2,8	1,3	1,8	13,1	4,9	5,2	2,9
Autres charges	5,6	2,9	4,8	3,5	11,9	12,3	6,4
<b>Charges totales de fonctionnement</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>							
Dotations et fonds divers	25,8	34,6	44,1	21,2	24,3	21,8	28,3
Subventions d'équipement reçues	4,8	7,2	14,1	5,9	14,6	16,9	12,4
Emprunts	48,3	28,7	19,2	59,0	19,3	26,2	29,2
Autres ressources	21,1	29,5	22,6	14,1	41,8	35,1	30,0
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Dépenses d'équipement	47,1	52,5	70,1	35,9	47,4	58,8	56,7
Remboursement d'emprunts	36,0	18,0	14,0	56,2	21,0	15,6	19,6
Autres emplois	16,9	29,5	15,9	7,9	31,6	25,6	23,7
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Recettes et dépenses des autres syndicats<sup>(1)</sup> selon l'activité en 2005

en millions d'euros

activité	Eau et/ou assainissement	Collecte et traitement des ordures ménagères	Transports (hors ramassage scolaire)	Production et distribution d'énergie	Activités scolaires (hors ramassage scolaire)	Aménagement de zones industrielles et d'habitation	Tourisme	Ramassage scolaire (si individualisé)	Activités culturelles	Activités sportives	Activités agricoles et forestières	Voirie	Activités sociales	Autres et N.D.	TOTAL
<i>Nombre d'établissements</i>	4 282	646	143	1 115	2 851	428	390	625	345	365	718	259	247	3 061	15 475
<b>Produits totaux de fonctionnement</b>	<b>2 091</b>	<b>2 451</b>	<b>1 474</b>	<b>1 051</b>	<b>382</b>	<b>168</b>	<b>187</b>	<b>157</b>	<b>150</b>	<b>151</b>	<b>86</b>	<b>58</b>	<b>60</b>	<b>1 694</b>	<b>10 160</b>
dont :															
- ventes, prestations de service et autres	1 476	819	231	56	74	6	21	22	21	37	26	15	18	453	3 275
- dotations et participations reçues	197	1 106	427	99	280	111	137	129	114	75	48	26	33	823	3 605
- impôts et taxes	17	323	709	305	14	0	9	3	4	16	2	9	1	86	1 498
<b>Charges totales de fonctionnement</b>	<b>1 597</b>	<b>2 371</b>	<b>1 352</b>	<b>734</b>	<b>346</b>	<b>150</b>	<b>175</b>	<b>152</b>	<b>139</b>	<b>127</b>	<b>71</b>	<b>49</b>	<b>53</b>	<b>1 534</b>	<b>8 850</b>
dont :															
- frais de gestion courante	497	1 541	516	78	136	35	55	114	26	35	21	16	13	429	3 512
- frais de personnel	167	245	48	50	150	17	62	23	102	50	27	15	30	310	1 296
- charges financières	128	77	122	33	12	7	6	2	1	14	3	3	2	47	457
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>2 227</b>	<b>1 013</b>	<b>1 686</b>	<b>2 652</b>	<b>154</b>	<b>178</b>	<b>174</b>	<b>16</b>	<b>21</b>	<b>150</b>	<b>58</b>	<b>76</b>	<b>24</b>	<b>1 524</b>	<b>9 953</b>
dont :															
- dotations et fonds divers	590	180	173	734	51	47	19	5	6	32	19	15	7	288	2 166
- subventions d'équipement reçues	396	90	126	510	32	47	39	2	6	32	16	16	3	368	1 683
- emprunts encaissés	471	513	856	106	46	18	75	5	5	42	12	21	10	425	2 605
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>2 185</b>	<b>1 029</b>	<b>1 719</b>	<b>2 674</b>	<b>153</b>	<b>182</b>	<b>171</b>	<b>17</b>	<b>24</b>	<b>142</b>	<b>57</b>	<b>73</b>	<b>25</b>	<b>1 463</b>	<b>9 914</b>
dont :															
- dépenses d'équipement	1 351	683	983	1 340	93	74	118	10	17	78	34	42	18	989	5 830
- remboursement d'emprunts	431	240	370	121	43	31	26	6	6	34	13	9	5	215	1 550

(1) Hors syndicats à vocation multiple, dont l'activité n'est pas ventilable

**BUDGETS CONSOLIDES DES COMMUNAUTES URBAINES EN 2005**
*en millions d'euros*

RUBRIQUES	Activités	Budget consolidé	Budget consolidé (en euros par habitant)	Budget principal	Transports (hors ramassage scolaire si individualisé)	Assainissement	Eau potable (adduction et distribution)	Ordures ménagères	Aménagement de zones industrielles et d'habitation	Abattoirs	Cimetières et crématoriums	Exploitation de parc de stationnement	Chauffage urbain	Autres activités
	<b>Nombre de CU</b>	14												
	<b>Population (en milliers)</b>	6 220												
	<b>Nombre de budgets annexes</b>	81			8	16	12	3	16	4	5	3	2	12
DGF		1 407,5	226,3	1 407,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Attributions fiscales de péréquation		125,9	20,2	125,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôts locaux		2 325,2	373,8	2 325,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres impôts et taxes		1 284,0	206,4	867,6	337,2	0,0	0,0	79,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Autres produits		1 654,1	265,9	941,5	230,1	386,2	221,9	43,2	16,5	4,3	2,8	3,2	0,9	19,3
<b>Produits totaux de fonctionnement</b>		<b>6 796,8</b>	<b>1 092,8</b>	<b>5 667,7</b>	<b>567,3</b>	<b>386,2</b>	<b>221,9</b>	<b>122,4</b>	<b>16,5</b>	<b>4,3</b>	<b>2,8</b>	<b>3,2</b>	<b>0,9</b>	<b>19,4</b>
Frais de gestion courante		1 275,9	205,1	882,1	160,4	117,7	40,3	65,2	12,6	0,9	0,5	0,5	0,1	8,4
Frais de personnel		1 143,6	183,9	1 030,1	6,2	65,4	34,4	25,4	0,0	0,9	1,0	0,1	0,0	5,5
Reversement de fiscalité		1 193,4	191,9	1 191,4	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Subventions versées		845,1	135,9	809,7	158,5	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges financières		205,0	33,0	139,4	44,8	11,7	5,9	2,2	0,6	0,1	0,2	0,0	0,0	0,2
Autres charges		1 272,2	204,5	979,7	128,0	94,7	94,8	22,4	1,6	2,1	0,6	0,6	0,0	7,5
<b>Charges totales de fonctionnement</b>		<b>5 935,2</b>	<b>954,3</b>	<b>5 032,3</b>	<b>499,9</b>	<b>289,5</b>	<b>175,5</b>	<b>115,3</b>	<b>14,8</b>	<b>4,1</b>	<b>2,2</b>	<b>1,2</b>	<b>0,1</b>	<b>21,7</b>
FCTVA		104,7	16,8	98,8	0,0	5,4	0,0	0,5	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0
Subventions d'équipement reçues		238,5	38,3	152,6	27,6	52,8	6,1	2,2	1,3	0,1	0,0	0,4	0,3	0,4
Emprunts bancaires et dettes assimilées		1 073,8	172,6	842,0	40,5	129,2	20,5	40,0	1,5	0,0	0,1	0,0	0,0	0,2
Autres ressources		2 824,9	454,2	2 076,0	222,8	347,5	111,2	11,5	55,5	1,2	0,9	7,5	6,0	42,9
<b>Ressources d'investissement</b>		<b>4 241,8</b>	<b>682,0</b>	<b>3 169,4</b>	<b>290,9</b>	<b>534,9</b>	<b>137,8</b>	<b>54,1</b>	<b>58,3</b>	<b>1,3</b>	<b>0,9</b>	<b>7,9</b>	<b>6,4</b>	<b>43,5</b>
Dépenses d'équipement		2 098,2	337,3	1 480,3	125,7	368,2	84,4	28,8	19,9	0,3	1,5	1,31	2,10	2,4
Remboursements de dettes bancaires et assimilées		563,5	90,6	415,8	70,9	51,2	19,6	4,8	3,0	0,1	0,2	0,6	0,2	0,8
Autres emplois		1 565,8	251,8	1 243,9	95,9	142,2	28,1	19,1	28,5	0,2	0,2	5,0	5,5	35,1
<b>Emplois d'investissement</b>		<b>4 227,5</b>	<b>679,7</b>	<b>3 140,0</b>	<b>292,5</b>	<b>561,6</b>	<b>132,1</b>	<b>52,7</b>	<b>51,4</b>	<b>0,6</b>	<b>1,8</b>	<b>6,9</b>	<b>7,8</b>	<b>38,3</b>
Annuité de la dette		1 257,8	202,2	864,7	141,9	165,7	69,7	12,8	1,0	0,1	1,2	0,54	0,5	-0,5
Capacité d'autofinancement		1 287,6	207,0	891,3	150,2	152,2	72,2	10,6	2,5	1,1	1,2	1,6	0,5	-1,0
CAF nette du remboursement en capital des emprunts		715,4	115,0	475,6	79,3	100,9	52,6	5,9	-0,5	1,0	1,0	1,0	0,3	-1,8
Encours total de la dette		6 057,3	973,9	4 345,8	906,2	541,9	148,7	76,6	24,6	1,5	2,5	0,6	4,1	4,7
Excédent brut de fonctionnement		733,6	117,9	530,3	107,2	61,3	23,9	6,9	3,6	0,1	0,3	0,6	0,2	0,9
Fonds de roulement à la clôture de l'exercice		491,6	79,0	215,5	42,2	71,8	53,9	-2,5	73,2	5,4	3,1	8,4	2,0	18,5

**BUDGETS CONSOLIDES DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION EN 2005**
*en millions d'euros*

RUBRIQUES	Activités	Budget principal consolidé	Budget consolidé (en euros par habitant)	Budget principal	Aménagement de zones industrielles et d'habitation	Assainissement	Transports (hors ramassage scolaire si individualisé)	Eau potable (adduction et distribution)	Collecte et traitement des ordures ménagères	Autres activités
	<b>Nombre de CA</b>	162								
	<b>Population (en milliers)</b>	20 398								
	<b>Nombre de budgets annexes</b>	704			280	126	77	59	43	119
DGF		2 803,3	137,4	2 803,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Attributions fiscales de péréquation		388,8	19,1	388,5	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôts locaux		5 617,2	275,4	5 617,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres impôts et taxes		2 315,3	113,5	1 375,3	1,9	0,0	710,4	0,0	207,8	26,5
Autres produits		2 587,0	126,8	993,3	271,3	690,8	466,0	311,8	139,7	91,0
<b>Produits totaux de fonctionnement</b>		<b>13 711,6</b>	<b>672,2</b>	<b>11 177,6</b>	<b>273,5</b>	<b>690,8</b>	<b>1 176,5</b>	<b>311,8</b>	<b>347,5</b>	117,5
Frais de gestion courante		2 658,2	130,3	1 748,4	154,9	172,3	308,7	65,4	203,0	40,5
Frais de personnel		1 486,6	72,9	1 290,9	5,8	75,4	25,5	45,6	49,0	22,2
Reversement de fiscalité		4 866,0	238,6	4 853,6	0,0	0,0	4,3	0,0	3,8	0,0
Subventions versées		1 156,2	56,7	897,5	3,4	0,0	382,0	0,0	8,9	13,4
Charges financières		238,5	11,7	136,4	13,5	47,9	24,6	11,4	3,2	3,3
Autres charges		1 993,2	97,7	1 435,0	55,9	167,6	313,3	130,8	48,2	25,4
<b>Charges totales de fonctionnement</b>		<b>12 398,6</b>	<b>607,8</b>	<b>10 361,8</b>	<b>233,5</b>	<b>463,2</b>	<b>1 058,5</b>	<b>253,3</b>	<b>316,2</b>	104,8
FCTVA		170,0	8,3	152,7	0,1	10,7	0,8	0,5	4,2	1,0
Subventions d'équipement reçues		601,1	29,5	339,3	29,5	256,0	30,8	35,2	2,0	13,9
Emprunts bancaires et dettes assimilées		1 617,2	79,3	1 017,2	144,3	251,7	148,0	38,1	17,2	37,9
Autres ressources		4 774,9	234,1	3 224,9	337,7	1 520,9	448,7	317,9	83,5	82,9
<b>Ressources d'investissement</b>		<b>7 163,2</b>	<b>351,2</b>	<b>4 734,1</b>	<b>511,6</b>	<b>2 039,4</b>	<b>628,3</b>	<b>391,7</b>	<b>106,9</b>	135,7
Dépenses d'équipement		4 256,1	208,7	2 456,5	141,6	1 259,5	380,9	277,4	73,7	72,2
Remboursements de dettes bancaires et assimilées		768,6	37,7	473,9	46,0	160,7	56,5	30,7	9,7	23,2
Autres emplois		2 191,4	107,4	1 758,2	313,8	677,1	198,3	95,9	39,0	42,7
<b>Emplois d'investissement</b>		<b>7 216,1</b>	<b>353,8</b>	<b>4 688,5</b>	<b>501,4</b>	<b>2 097,2</b>	<b>635,7</b>	<b>404,0</b>	<b>122,5</b>	138,1
Annuité de la dette		1 856,2	91,0	1 167,4	28,3	340,4	172,7	103,1	45,2	23,4
Capacité d'autofinancement		1 776,4	87,1	1 067,2	48,9	301,0	191,3	94,4	45,2	21,1
CAF nette du remboursement en capital des emprunts		1 001,9	49,1	593,3	2,9	140,4	134,8	63,7	35,5	-2,2
Encours total de la dette		6 773,5	332,1	4 004,5	439,5	1 202,7	686,5	255,9	85,5	98,8
Excédent brut de fonctionnement		1 014,8	49,8	593,6	59,5	204,0	77,8	42,1	12,8	26,4
Fonds de roulement à la clôture de l'exercice		1 590,0	78,0	808,5	315,8	257,9	107,9	85,4	36,8	-22,2

## BUDGETS CONSOLIDES DES SYNDICATS D'AGGLOMERATION NOUVELLE EN 2005

(en millions d'euros)

RUBRIQUES	Activités	Budget consolidé	Budget consolidé (en euros par habitant)	Budget principal	Assainissement	Eau potable (adduction et distribution)	Aménagement de zones industrielles et d'habitation	Autres activités
	<i>Nombre de SAN</i>	6						
	<i>Population (en milliers)</i>	353						
	<i>Nombre de budgets annexes</i>	16			6	5	2	3
DGF		55,7	158,1	55,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Attributions fiscales de péréquation		39,2	111,3	39,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôts locaux		237,2	672,8	237,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres impôts et taxes		10,2	28,8	10,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres produits		63,5	180,0	41,7	12,6	5,6	2,8	4,3
<b>Produits totaux de fonctionnement</b>		<b>405,8</b>	<b>1 151,0</b>	<b>384,1</b>	<b>12,6</b>	<b>5,6</b>	<b>2,8</b>	<b>4,3</b>
Frais de gestion courante		58,8	166,7	56,2	0,8	0,2	0,3	1,3
Frais de personnel		81,3	230,5	80,0	0,3	0,1	0,0	1,1
Reversement de fiscalité		88,1	249,9	88,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Subventions versées		22,9	64,9	24,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges financières		45,2	128,2	42,1	2,3	0,6	0,3	0,3
Autres charges		36,9	95,5	30,0	3,7	2,0	2,2	0,7
<b>Charges totales de fonctionnement</b>		<b>333,1</b>	<b>944,9</b>	<b>320,4</b>	<b>7,1</b>	<b>3,0</b>	<b>2,8</b>	<b>3,4</b>
FCTVA		9,8	27,9	9,2	0,4	0,2	0,0	0,0
Subventions d'équipement reçues		24,6	69,8	17,8	4,9	1,3	0,6	0,1
Emprunts bancaires et dettes assimilées		92,8	263,3	85,4	4,6	1,3	0,0	1,5
Autres ressources		233,9	663,4	195,0	26,0	7,4	6,1	1,2
<b>Ressources d'investissement</b>		<b>361,2</b>	<b>1 024,4</b>	<b>307,4</b>	<b>35,9</b>	<b>10,2</b>	<b>6,7</b>	<b>2,8</b>
Dépenses d'équipement		137,8	390,8	118,1	11,5	4,6	1,3	2,3
Remboursements de dettes bancaires et assimilées		93,9	266,4	87,5	4,1	1,5	0,3	0,5
Autres emplois		143,8	407,9	123,1	16,3	1,8	4,2	0,2
<b>Emplois d'investissement</b>		<b>375,5</b>	<b>1 065,1</b>	<b>328,7</b>	<b>31,9</b>	<b>7,9</b>	<b>5,8</b>	<b>3,0</b>
Annuité de la dette		130,3	369,7	113,7	9,8	4,2	0,9	1,8
Capacité d'autofinancement		91,1	258,4	77,7	7,5	3,9	0,5	1,5
CAF nette du remboursement en capital des emprunts		-2,8	-8,0	-9,8	3,4	2,4	0,2	1,0
Encours total de la dette		1 258,3	3 568,9	1 166,7	53,2	22,0	7,8	8,5
Excédent brut de fonctionnement		139,0	394,3	129,4	6,1	2,0	0,6	0,8
Fonds de roulement à la clôture de l'exercice		7,3	20,8	-2,3	6,4	1,4	1,3	0,6

## Les communautés urbaines

unité : millions d'euros

	2002	2003	2004	2005	2005/04 var. en %
<i>Nombre d'établissements</i>	14	14	14	14	0,0
<i>Nombre de communes</i>	353	354	355	356	0,3
<i>Population (en milliers d'habitants)</i>	6 202	6 203	6 211	6 220	0,1
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>					
Ventes, prestations de services et autres	315	312	335	359	7,2
dont redevance d'enlèvement des ordures et des déchets	11	8	13	10	-23,1
Dotations et participations reçues	1 351	1 538	1 562	1 600	2,4
dont dotation globale de fonctionnement	501	512	1 393	1 408	1,1
Impôts et taxes	2 866	3 012	3 093	3 192	3,2
dont impôts locaux	2 065	2 196	2 248	2 325	3,4
taxe d'enlèvement des ordures ménagères	431	420	457	467	2,2
Autres produits	357	375	462	517	11,9
<b>Produits totaux de fonctionnement</b>	<b>4 889</b>	<b>5 237</b>	<b>5 452</b>	<b>5 668</b>	<b>4,0</b>
Frais de gestion courante	807	746	864	882	2,1
Frais de personnel	924	933	979	1 030	5,2
Reversements de fiscalité	948	1 188	1 172	1 191	1,6
Subventions versées et contingents	1 225	1 418	1 447	1 506	4,1
Charges financières	175	158	139	139	0,0
dont intérêts des emprunts	149	131	113	115	1,8
Autres charges	256	229	252	284	12,7
<b>Charges totales de fonctionnement</b>	<b>4 335</b>	<b>4 672</b>	<b>4 853</b>	<b>5 032</b>	<b>3,7</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>					
Dotations et fonds divers	1 591	673	620	818	31,9
dont FCTVA	98	99	85	99	16,5
Subventions et participations d'équipement	125	147	145	153	5,5
Emprunts	889	938	1 233	1 531	24,2
dont dettes bancaires et assimilées-hors ICNE (1)	757	815	689	842	22,2
Autres ressources	647	562	659	667	1,2
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>3 252</b>	<b>2 320</b>	<b>2 657</b>	<b>3 169</b>	<b>19,3</b>
Dépenses d'équipement	1 721	1 027	1 141	1 480	29,7
Remboursement d'emprunts	967	872	1 016	1 129	11,1
dont remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	788	737	423	416	-1,7
Autres emplois	602	460	494	531	7,5
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>3 290</b>	<b>2 359</b>	<b>2 651</b>	<b>3 140</b>	<b>18,4</b>

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 est renseigné

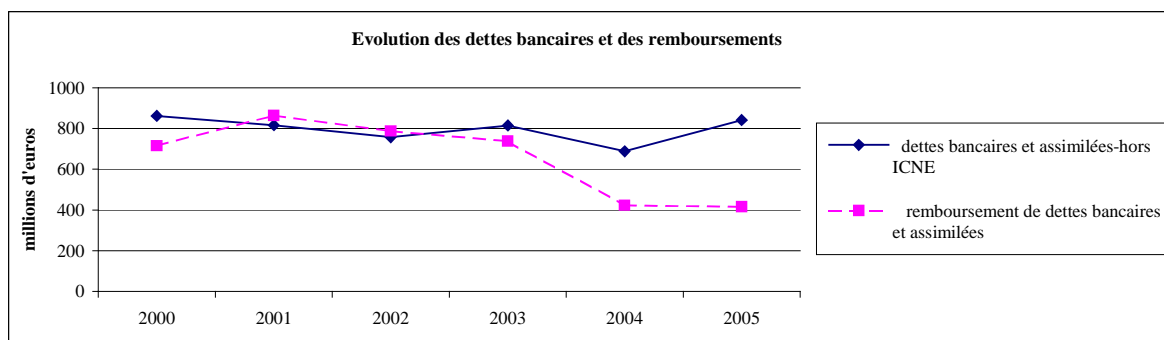
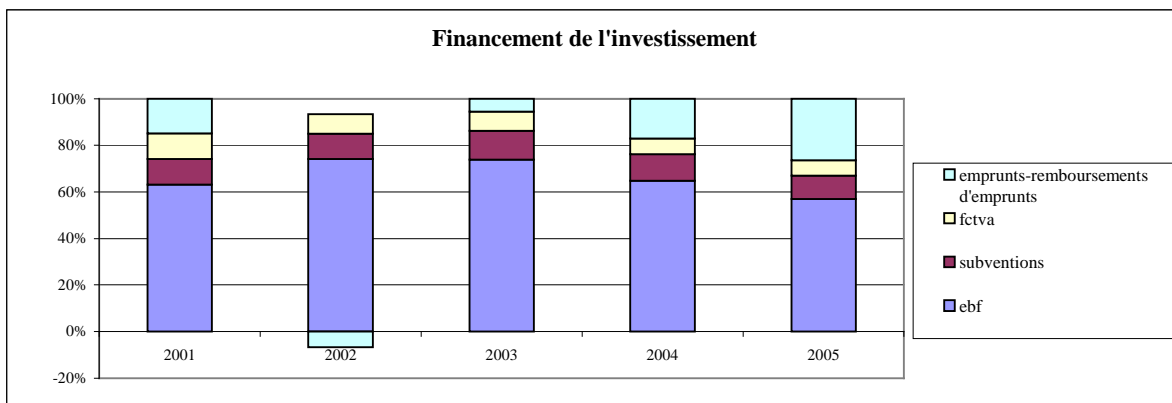
## Situation financière des communautés urbaines

	2005	
	millions d'euros	en euros par habitant
<b>COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT</b>		
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	865	139
Résultat comptable (PFT-CFT)	636	102
Produits de fonctionnement CAF	5 548	893
Charges de fonctionnement CAF	4 657	750
Capacité d'autofinancement (CAF=PFCAF-CFCAF)	891	143
Produits des cessions d'immobilisations	74	12
CAF nette des remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	-416	-67

en millions d'euros

	2001	2002	2003	2004	2005
<b>DETTE</b>					
Encours total de la dette au 31 décembre (1)	3 733	3 648	3 718	3 947	4346
<i>dont encours des dettes bancaires et assimilées</i>	3 339	3 308	3 386	3 645	4083
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	1 024	937	868	537	530
<b>PRINCIPAUX RATIOS</b>					
Rigidité des charges structurelles (%)	51,0	50,2	51,3	49,9	49,5
Emprunts /Dépenses d'équipement (%)	65,7	51,7	91,3	108,1	103,4
Dépenses d'équipement /CAF	2,1	2,1	1,2	1,4	1,7

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 est renseigné



## Les communautés d'agglomération

unité : millions d'euros

	2002	2003	2004	2005	2005/04 var. en %
<i>Nombre d'établissements</i>	120	143	155	162	4,5
<i>Nombre de communes</i>	1 996	2 441	2 632	2 753	4,6
<i>Population (en milliers d'habitants)</i>	15 924	18 250	19 712	20 398	3,5
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>					
Ventes, prestations de services et autres	141	180	248	293	18,1
<i>dont redevance d'enlèvement des ordures et des déchets</i>	15	18	19	25	31,6
Dotations et participations reçues	2 297	2 832	3 226	3 452	7,0
<i>dont Dotation globale de fonctionnement</i>	642	752	2 487	2 803	12,7
Impôts et taxes	4 722	5 652	6 556	6 988	6,6
<i>dont impôts locaux</i>	4 034	4 679	5 313	5 617	5,7
<i>taxe d'enlèvement des ordures ménagères</i>	389	680	921	1 066	15,7
Autres produits	322	340	375	445	18,7
<b>Produits totaux de fonctionnement</b>	<b>7 482</b>	<b>9 004</b>	<b>10 405</b>	<b>11 178</b>	<b>7,4</b>
Frais de gestion courante	895	1 228	1 526	1 748	14,5
Frais de personnel	526	811	1 076	1 291	20,0
Reversements de fiscalité	3 533	4 340	4 727	4 854	2,7
Subventions versées et contingents	1 599	1 596	1 906	2 036	6,8
Charges financières	108	110	134	137	2,2
<i>dont intérêts des emprunts</i>	102	99	117	120	2,6
Autres charges	210	271	311	296	-4,8
<b>Charges totales de fonctionnement</b>	<b>6 871</b>	<b>8 356</b>	<b>9 680</b>	<b>10 362</b>	<b>7,0</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>					
Dotations et fonds divers	723	1 407	1 070	1 638	53,1
<i>dont FCTVA</i>	86	86	124	153	23,4
Subventions et participations d'équipement	135	186	229	339	48,0
Emprunts	533	730	895	1 359	51,8
<i>dont dettes bancaires et assimilées-hors ICNE (1)</i>	454	570	600	1 018	69,7
Autres ressources	437	571	643	1 398	117,4
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>1 828</b>	<b>2 894</b>	<b>2 837</b>	<b>4 734</b>	<b>66,9</b>
Dépenses d'équipement	1 059	1 747	1 647	2 464	49,6
Remboursement d'emprunts	362	461	676	842	24,6
<i>dont remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)</i>	292	380	390	475	21,8
Autres emplois	456	726	627	1 383	120,6
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>1 877</b>	<b>2 934</b>	<b>2 950</b>	<b>4 689</b>	<b>58,9</b>

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 est renseigné

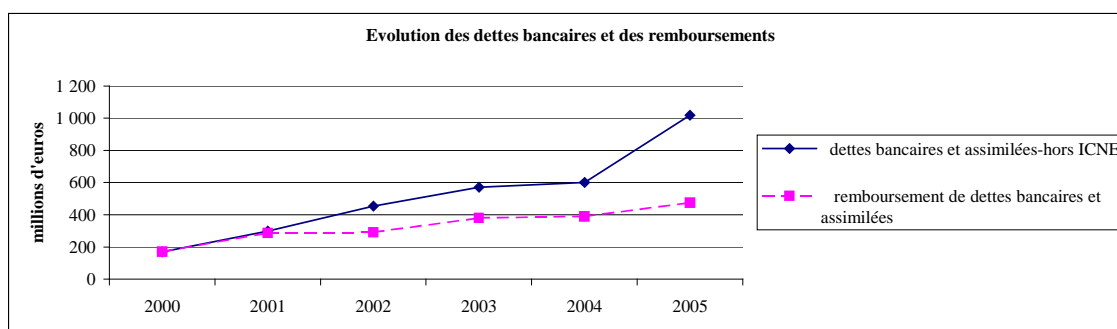
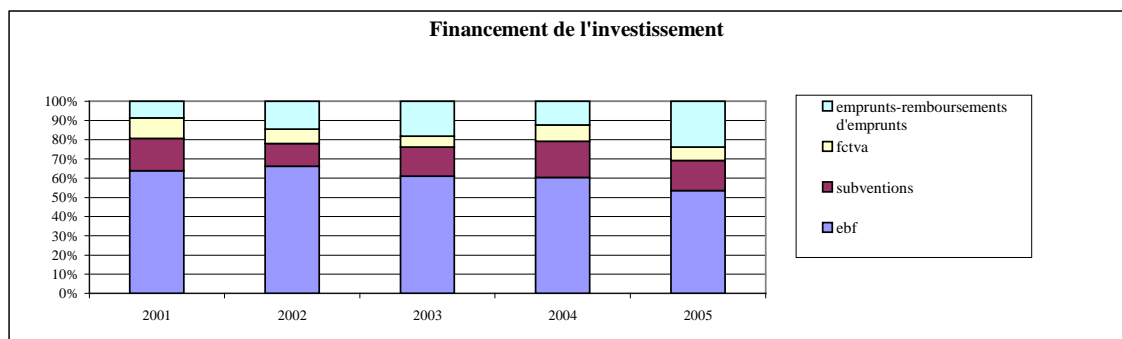
## Situation financière des communautés d'agglomération

	2005	
	millions d'euros	en euros par habitant
<b>COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT</b>		
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	1 166	57
Résultat comptable (PFT-CFT)	816	40
Produits de fonctionnement CAF	11 108	545
Charges de fonctionnement CAF	10 040	492
Capacité d'autofinancement (CAF=PFCAF-CFCAF)	1 068	52
Produits des cessions d'immobilisations	58	3
CAF nette des remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	593	29

en millions d'euros

	2001	2002	2003	2004	2005
<b>DETTE</b>					
Encours total de la dette au 31 décembre (1)	1 478	2 347	2 666	3 428	4 012
<i>dont encours des dettes bancaires et assimilées</i>	1 430	2 284	2 506	3 262	3 873
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	313	395	479	508	595
<b>PRINCIPAUX RATIOS</b>					
Rigidité des charges structurelles (%)	67,2	66,7	65,6	64,0	62,7
Emprunts /Dépenses d'équipement (%)	41,4	50,3	41,8	54,3	55,2
Dépenses d'équipement /CAF	1,8	1,4	2,1	1,7	2,3

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 est renseigné



## Les communautés de communes

unité : millions d'euros

	2002	2003	2004	2005	2005/04 var. en %
<i>Nombre d'établissements</i>	2 032	2 195	2 286	2 342	2,4
<i>Nombre de communes</i>	24 454	26 907	28 407	29 166	2,7
<i>Population (en milliers d'habitants)</i>	22 262	23 698	24 481	25 134	2,7
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>					
Ventes, prestations de services et autres	191	256	291	328	12,7
<i>dont redevance d'enlèvement des ordures et des déchets</i>	58	82	86	91	5,8
Dotations et participations reçues	1 463	1 699	1 885	2 062	9,4
<i>dont Dotation globale de fonctionnement</i>	497	545	1 148	1 286	12,0
Impôts et taxes	2 719	3 539	3 978	4 443	11,7
<i>dont impôts locaux</i>	2 239	2 783	3 073	3 375	9,8
<i>taxe d'enlèvement des ordures ménagères</i>	395	669	819	972	18,7
Autres produits	296	344	353	388	9,9
<b>Produits totaux de fonctionnement</b>	<b>4 669</b>	<b>5 838</b>	<b>6 507</b>	<b>7 221</b>	<b>11,0</b>
Frais de gestion courante	987	1 173	1 273	1 375	8,0
Frais de personnel	636	801	942	1 094	16,1
Reversements de fiscalité	1 085	1 527	1 767	1 980	12,1
Subventions versées et contingents	1 076	1 287	1 429	1 555	8,8
Charges financières	123	120	114	114	0,0
<i>dont intérêts des emprunts</i>	116	112	105	103	-1,9
Autres charges	228	271	261	320	22,6
<b>Charges totales de fonctionnement</b>	<b>4 135</b>	<b>5 179</b>	<b>5 786</b>	<b>6 438</b>	<b>11,3</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>					
Dotations et fonds divers	1 255	1 559	1 345	1 341	-0,3
<i>dont FCTVA</i>	143	155	175	185	5,7
Subventions et participations d'équipement	305	370	413	430	4,1
Emprunts	452	490	547	584	6,8
<i>dont dettes bancaires et assimilées-hors ICNE (1)</i>	411	431	475	499	5,1
Autres ressources	502	696	667	684	2,5
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>2 514</b>	<b>3 116</b>	<b>2 972</b>	<b>3 039</b>	<b>2,3</b>
Dépenses d'équipement	1 771	2 235	2 082	2 127	2,2
Remboursement d'emprunts	372	353	391	424	8,4
<i>dont remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)</i>	342	314	316	353	11,7
Autres emplois	391	574	483	483	0,0
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>2 534</b>	<b>3 162</b>	<b>2 956</b>	<b>3 034</b>	<b>2,6</b>

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 est renseigné

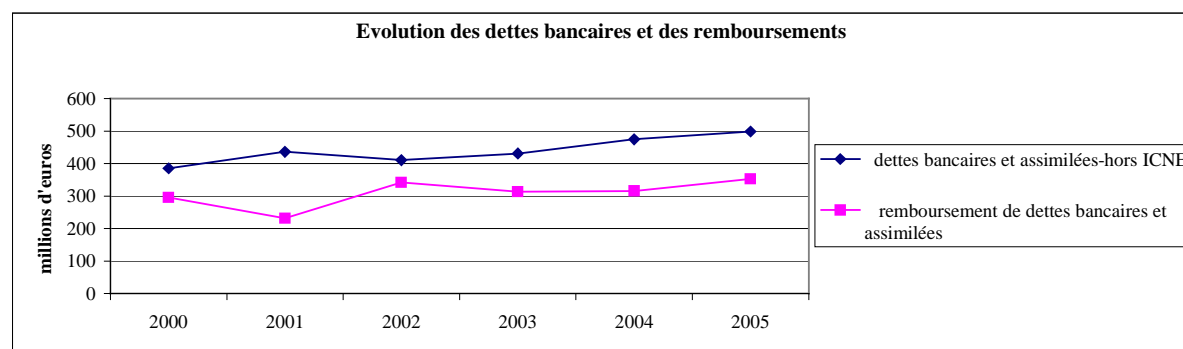
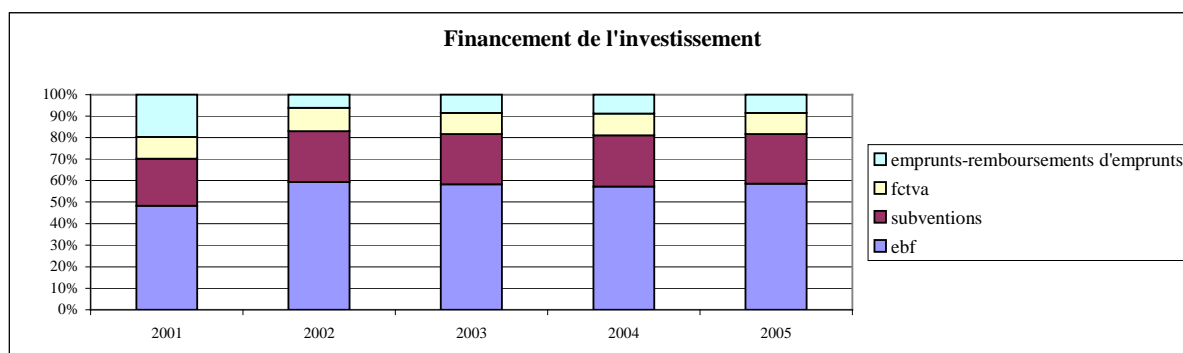
## Situation financière des communautés de communes

	2005	
	millions d'euros	en euros par habitant
<b>COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT</b>		
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	1 101	44
Résultat comptable (PFT-CFT)	783	31
Produits de fonctionnement CAF	7 025	280
Charges de fonctionnement CAF	6 069	241
Capacité d'autofinancement (CAF=PFCAF-CFCAF)	956	38
Produits des cessions d'immobilisations	137	5
CAF nette des remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	604	24

en millions d'euros

	2001	2002	2003	2004	2005
<b>DETTE</b>					
Encours total de la dette au 31 décembre (1)	1 738	2 287	2 412	2 542	2709
<i>dont encours des dettes bancaires et assimilées</i>	1 661	2 182	2 287	2 421	2586
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	312	457	426	421	456
<b>PRINCIPAUX RATIOS</b>					
Rigidité des charges structurelles (%)	62,6	51,4	54,3	55,7	56,5
Emprunts /Dépenses d'équipement (%)	40,1	25,5	21,9	26,3	27,5
Dépenses d'équipement /CAF	2,6	2,8	2,8	2,4	2,2

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 est renseigné



## Les syndicats d'agglomération nouvelle (SAN)

unité : millions d'euros

	2002	2003	2004	2005	2005/04 var. en %
<i>Nombre d'établissements</i>	8	8	6	6	0,0
<i>Nombre de communes</i>	47	52	34	34	0,0
<i>Population (en milliers d'habitants)</i>	649	674	346	352	1,6
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>					
Ventes, prestations de services et autres	22	25	5	6	20,0
<i>dont redevance d'enlèvement des ordures et des déchets</i>	10	13	0	0	---
Dotations et participations reçues	181	231	109	111	1,8
<i>dont Dotation globale de fonctionnement</i>	31	31	55	56	1,8
Impôts et taxes	366	356	229	247	7,9
<i>dont impôts locaux</i>	362	349	219	237	8,2
<i>taxe d'enlèvement des ordures ménagères</i>	1	1	2	2	0,0
Autres produits	41	43	18	20	11,1
<b>Produits totaux de fonctionnement</b>	<b>610</b>	<b>655</b>	<b>361</b>	<b>384</b>	<b>6,4</b>
Frais de gestion courante	103	114	51	56	9,8
Frais de personnel	103	110	71	80	12,7
Reversements de fiscalité	91	101	86	88	2,3
Subventions versées et contingents	118	131	45	43	-4,4
Charges financières	79	72	46	42	-8,7
<i>dont intérêts des emprunts</i>	76	71	45	42	-6,7
Autres charges	12	11	8	11	37,5
<b>Charges totales de fonctionnement</b>	<b>506</b>	<b>539</b>	<b>307</b>	<b>320</b>	<b>4,2</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>					
Dotations et fonds divers	121	128	62	65	4,8
<i>dont FCTVA</i>	24	22	12	9	-25,0
Subventions et participations d'équipement	18	20	11	18	63,6
Emprunts	236	269	104	181	74,0
<i>dont dettes bancaires et assimilées-hors ICNE (1)</i>	156	186	73	85	16,4
Autres ressources	61	64	37	43	16,2
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>436</b>	<b>481</b>	<b>214</b>	<b>307</b>	<b>43,5</b>
Dépenses d'équipement	166	152	92	118	28,3
Remboursement d'emprunts	227	239	109	185	69,7
<i>dont remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)</i>	146	156	78	88	12,8
Autres emplois	32	86	25	26	4,0
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>425</b>	<b>477</b>	<b>226</b>	<b>329</b>	<b>45,6</b>

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 est renseigné

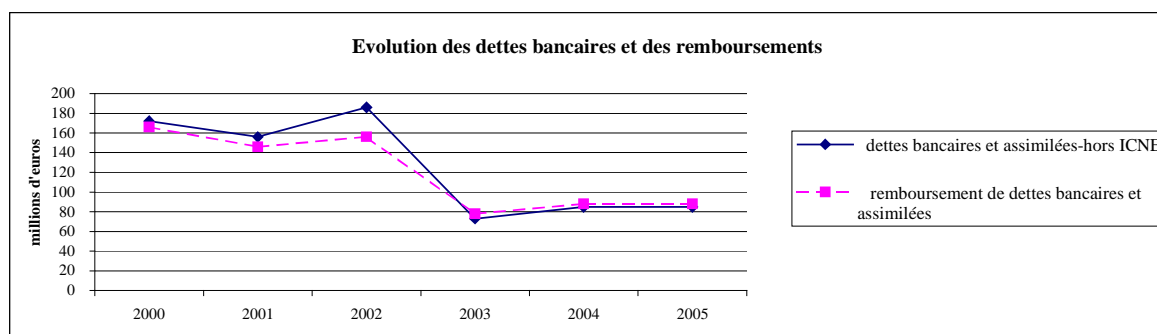
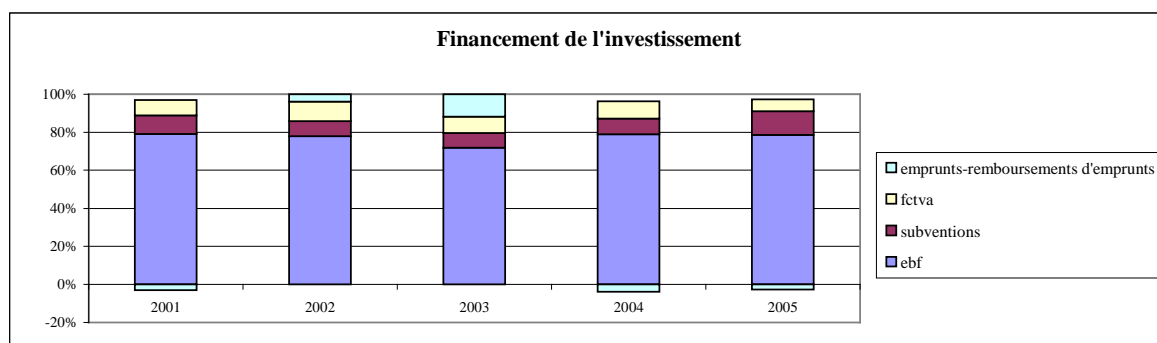
## Situation financière des syndicats d'agglomération nouvelle

	2005	
	millions d'euros	en euros par habitant
<b>COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT</b>		
Excédent Brut de Fonctionnement EBF	114	323
Résultat comptable (PFT-CFT)	64	182
Produits de fonctionnement CAF	382	1 083
Charges de fonctionnement CAF	304	862
Capacité d'autofinancement (CAF=PFCAF-CFCAF)	78	221
Produits des cessions d'immobilisations	1	3
CAF nette des remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	-10	-28

en millions d'euros

	2001	2002	2003	2004	2005
<b>DETTE en millions d'euros</b>					
Encours total de la dette au 31 décembre (1)	1 568	1 578	1 609	1 106	1 167
dont encours des dettes bancaires et assimilées	1 537	1 549	1 579	1 078	1 076
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	237	222	227	123	129
<b>PRINCIPAUX RATIOS</b>					
Rigidité des charges structurelles (%)	61,3	49,8	48,4	57,4	55,8
Emprunts /Dépenses d'équipement (%)	87,2	142,2	177,0	113,0	153,4
Dépenses d'équipement /CAF	1,3	1,1	1,1	1,3	1,5

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 est renseigné



## Les syndicats à vocation multiple (SIVOM)

unité : millions d'euros

	2002	2003	2004	2005	2005/04
					var. en %
<i>Nombre d'établissements</i>	1 732	1 612	1 512	1 421	-6,0
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>					
Ventes, prestations de services et autres	221	197	208	205	-1,4
<i>dont redevance d'enlèvement des ordures et des déchets</i>	33	12	23	23	0,0
Dotations et participations reçues	470	379	334	314	-6,0
<i>dont Dotation globale de fonctionnement</i>	9	8	8	8	0,0
Impôts et taxes	94	132	127	128	0,8
<i>dont impôts locaux</i>	63	54	53	54	1,9
<i>taxe d'enlèvement des ordures ménagères</i>	24	66	60	61	1,7
Autres produits	119	109	149	119	-20,1
<b>Produits totaux de fonctionnement</b>	<b>904</b>	<b>817</b>	<b>818</b>	<b>766</b>	<b>-6,4</b>
Frais de gestion courante	308	264	239	231	-3,3
Frais de personnel	231	211	203	200	-1,5
Subventions versées et contingents	154	147	156	147	-5,8
Charges financières	53	45	39	34	-12,8
<i>dont intérêts des emprunts</i>	48	43	37	32	-13,5
Autres charges	72	70	98	83	-15,3
<b>Charges totales de fonctionnement</b>	<b>818</b>	<b>737</b>	<b>735</b>	<b>695</b>	<b>-5,4</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>					
Dotations et fonds divers	230	195	187	156	-16,6
<i>dont FCTVA</i>	29	27	26	24	-7,7
Subventions et participations d'équipement	109	109	103	94	-8,7
Emprunts	125	115	125	124	-0,8
Autres ressources	183	205	283	269	-4,9
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>647</b>	<b>624</b>	<b>698</b>	<b>643</b>	<b>-7,9</b>
Dépenses d'équipement	370	331	304	304	0,0
Remboursement d'emprunts	152	138	151	135	-10,6
Autres emplois	104	160	228	203	-11,0
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>626</b>	<b>629</b>	<b>683</b>	<b>642</b>	<b>-6,0</b>

## Les autres syndicats

unité : millions d'euros

	2002	2003	2004	2005	2005/04 var. en %
Nombre d'établissements	16 096	16 123	15 845	15 535	-2,0
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>					
Ventes, prestations de services et autres	2 909	3 013	3 173	3 275	3,2
<i>dont redevance d'enlèvement des ordures et des déchets</i>	100	112	137	152	10,9
Dotations et participations reçues	2 945	3 170	3 337	3 605	8,0
<i>dont Dotation globale de fonctionnement</i>	4	4	4	5	25,0
Impôts et taxes	1 296	1 497	1 467	1 498	2,1
<i>dont impôts locaux</i>	157	157	163	168	3,1
<i>taxe d'enlèvement des ordures ménagères</i>	167	303	283	276	-2,5
Autres produits	1 269	1 377	1 388	1 782	28,4
<b>Produits totaux de fonctionnement</b>	<b>8 419</b>	<b>9 057</b>	<b>9 365</b>	<b>10 160</b>	<b>8,5</b>
Frais de gestion courante	2 891	3 026	3 307	3 512	6,2
Frais de personnel	1 001	1 110	1 201	1 296	7,9
Subventions versées et contingents	2 103	2 407	2 307	2 494	8,1
Charges financières	501	480	457	457	0,0
<i>dont intérêts des emprunts</i>	415	435	414	410	-1,0
Autres charges	710	686	738	1 091	47,8
<b>Charges totales de fonctionnement</b>	<b>7 206</b>	<b>7 709</b>	<b>8 010</b>	<b>8 850</b>	<b>10,5</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>					
Dotations et fonds divers	1 385	1 635	1 726	2 166	25,5
<i>dont FCTVA</i>	104	125	122	133	9,0
Subventions et participations d'équipement	1 481	1 545	1 705	1 683	-1,3
Emprunts	1 580	1 928	2 301	2 605	13,2
Autres ressources	2 163	2 459	2 960	3 499	18,2
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>6 609</b>	<b>7 567</b>	<b>8 692</b>	<b>9 953</b>	<b>14,5</b>
Dépenses d'équipement	3 851	4 207	5 053	5 830	15,4
Remboursement d'emprunts	1 464	1 526	1 469	1 550	5,5
Autres emplois	1 250	1 746	2 126	2 534	19,2
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>6 565</b>	<b>7 479</b>	<b>8 648</b>	<b>9 914</b>	<b>14,6</b>

**LES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (EPL)**

**SITUES HORS CHAMP  
DE L'INTERCOMMUNALITE**

## LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (E.P.L.) SITUÉS HORS DU CHAMP DE L'INTERCOMMUNALITÉ

### *Une variété d'établissements*

A côté des EPCI, existent d'autres établissements publics locaux de natures très diverses. Deux groupes peuvent être distingués à l'intérieur de cet ensemble.

Le **premier groupe** est constitué de **services publics détachés d'une collectivité territoriale**. Ces établissements sont dotés de l'autonomie budgétaire. Néanmoins, leur activité prolonge le plus souvent celle de la collectivité d'origine, la commune ou le département.

A ce titre, on dénombre en 2005,

en tant que services communaux :

- 28 547 centres communaux d'action sociale (CCAS) ;
- 2 511 caisses des écoles ;
- 496 régies personnalisées ;

et en tant que services départementaux :

- 96 services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) ;
- 95 centres de gestion de la fonction publique territoriale (CGFPT).

Le **second groupe** est formé par les **12 733 associations syndicales de propriétaires** (ASA - associations syndicales autorisées et AFR - associations foncières de remembrement). Ces structures sont constituées pour associer une collectivité et des propriétaires privés à la gestion d'un service d'intérêt public à l'échelle communale. Elles sont intégrées dans le champ d'étude de la publication, par extension de la notion d'EPL. Ce sont des établissements publics à raison du service public géré et des règles de comptabilité publique qui leur sont appliquées, mais non des « établissements publics locaux ».

Seules les régies personnalisées et les associations (ASA, AFR,...) exercent des compétences diversifiées. Les autres établissements sont très spécialisés et n'interviennent que dans un domaine précis.

### *Les centres communaux d'action sociale<sup>2</sup> (CCAS)*

Ils ont vocation à fournir des prestations d'action sociale en nature ou en espèces. Ils participent aussi à l'instruction des demandes d'admission à l'aide sociale légale. Leur activité comporte notamment la création ou la gestion de logements foyers, de maisons de retraite, de crèches, de garderies, de services d'aide ménagère, de restauration ou de soins à domicile.

---

<sup>2</sup> A noter que les données des CCAS de Paris et Toulouse sont intégrées dans la brochure consacrée aux comptes des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), également éditée par la direction générale de la comptabilité publique à la Documentation française. Cette exception est liée à l'organisation budgétaire spécifique de ces deux établissements, que leurs interventions dans le domaine sanitaire et social rapprochent du groupe des E.S.M.S.

Outre les subventions accordées par les communes qui assurent la part la plus importante de leurs ressources, les CCAS bénéficient d'une partie du produit des concessions dans les cimetières, du produit de la taxe sur les spectacles, de revenus du patrimoine et du produit des quêtes publiques.

**Comptes des Centres Communaux d'Action Sociale**  
(millions d'euros)

	2 005	Evolution 2005/2004 (en %) **	Structure (en %)
Nombre d'établissements *	28 547	26 877	---
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>			
Ventes, prestations de services et autres	532	1,9	22,0
Dotations et participations reçues	1 635	3,6	67,7
Autres produits	249	-2,8	10,3
<b>Produits totaux de fonctionnement</b>	<b>2 416</b>	<b>2,5</b>	<b>100,0</b>
Frais de gestion courante	540	3,3	22,8
Frais de personnel	1 444	2,6	61,1
Charges financières	12	-13,6	0,5
<i>dont intérêts des emprunts</i>	12	-14,1	---
Autres charges	369	7,4	15,6
<b>Charges totales de fonctionnement</b>	<b>2 365</b>	<b>3,4</b>	<b>100,0</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Subventions et participations reçues	45	-14,5	16,9
<i>dont FCTVA</i>	8	-4,4	---
Emprunts	56	45,4	21,0
Autres ressources	166	-16,4	62,2
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>267</b>	<b>-9,1</b>	<b>100,0</b>
Dépenses d'équipement	112	0,0	44,1
Remboursement d'emprunts	56	-3,2	22,0
Autres emplois	86	-22,6	33,9
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>254</b>	<b>-10,0</b>	<b>100,0</b>

(\*) Etablissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu en 2005 par le poste comptable  
(\*\*) Evolution à champ constant

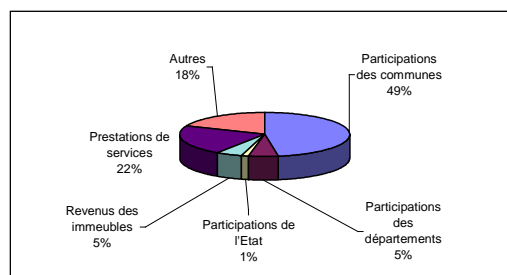
**Equilibre financier des CCAS**  
(millions d'euros)

	2005
Charges de fonctionnement CAF	2 303
Produits de fonctionnement CAF	2 387
<b>Capacité d'autofinancement CAF</b>	<b>84</b>
Emplois d'investissement (hors dettes)	198
Ressources d'investissement (hors emprunts)	211
<b>Capacité (+) ou Besoin (-) de financement</b>	<b>97</b>
- variation d'endettement - a	0
- variation du fonds de roulement - b	97

a : Le signe moins indique un désendettement

b : Le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

**Structure des produits de fonctionnement des CCAS**



Les charges des CCAS sont constituées essentiellement des allocations et secours versés aux personnes nécessiteuses, ainsi que des aides ménagères et des soins à domicile.

En 2005, les produits de fonctionnement des CCAS s'élèvent à 2,4 milliards d'euros. Ils proviennent pour 67,7% de dotations et participations (versées principalement par les communes) et pour 22% de ventes et prestations de service.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 2,4 milliards d'euros, dont 61,1 % consacrés aux frais de personnel. Le deuxième poste « frais de gestion courante » représente 22,8% des charges.

En investissement, les ressources des CCAS s'élèvent à 267 millions d'euros. Les dépenses d'équipement, d'un montant de 112 millions d'euros représentent 44,1% des emplois d'investissement (254 millions d'euros).

Les comptes des CCAS font apparaître une capacité d'autofinancement de 84 millions d'euros qui couvre plus que de besoin les emprunts contractés en 2005.

Les CCAS remboursent leurs emprunts, mais confortent leur fonds de roulement grâce à un bon niveau de la CAF.

## Les caisses des écoles

Elles ont pour but d'assurer de meilleures conditions de vie scolaire aux enfants de l'enseignement primaire public. A cet effet, elles gèrent des services tels que les cantines scolaires, et des activités sportives ou éducatives.

Comptes des Caisses des écoles  
(millions d'euros)

	2005	Evolution 2005/2004 (en %) **	Structure (en %)
Nombre d'établissements *	2 511	2 409	
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>			
Ventes, prestations de services et autres	181	0,9	34,7
Dotations et participations reçues	332	4,6	63,7
Autres produits	8	-36,9	1,5
<b>Produits totaux de fonctionnement</b>	<b>521</b>	<b>2,3</b>	<b>100,0</b>
Frais de gestion courante	232	0,2	45,5
Frais de personnel	246	3,6	48,2
Charges financières dont intérêts des emprunts	0	-4,6	0,0
Autres charges	32	1,0	6,3
<b>Charges totales de fonctionnement</b>	<b>510</b>	<b>1,8</b>	<b>100,0</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Subventions et participations reçues dont FCTVA	5 2	9,7 21,4	23,8 ---
Emprunts	2	0,6	9,5
Autres ressources	14	-11,9	66,7
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>21</b>	<b>-4,2</b>	<b>100,0</b>
Dépenses d'équipement	14	0,5	77,8
Remboursement d'emprunts	1	-50,9	5,6
Autres emplois	3	6,9	16,7
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>18</b>	<b>-2,6</b>	<b>100,0</b>

(\*) Etablissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu en 2005 par le poste comptable

(\*\*) Evolution à champ constant

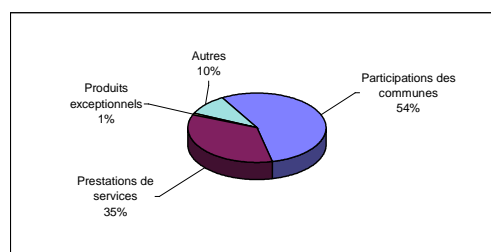
Equilibre financier des Caisses des écoles  
(millions d'euros)

	2005
Charges de fonctionnement CAF	499
Produits de fonctionnement CAF	519
<b>Capacité d'autofinancement CAF</b>	<b>20</b>
Emplois d'investissement (hors dettes)	17
Ressources d'investissement (hors emprunts)	19
<b>Capacité (+) ou Besoin (-) de financement</b>	<b>22</b>
- variation d'endettement - a	1
- variation du fonds de roulement - b	23

a : Le signe moins indique un désendettement

b : Le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

Structure des produits de fonctionnement des caisses des écoles



Elles perçoivent les produits résultant de l'exploitation des services gérés et reçoivent, en outre, des subventions des collectivités. Leurs charges sont constituées principalement par les achats de denrées et de fournitures, et par les frais de personnel nécessaires au fonctionnement des services.

En 2005, les produits de fonctionnement des caisses des écoles se sont élevés à 521 millions d'euros provenant pour 63,7 % de transferts reçus, mais également pour 34,7 % de ventes et prestations de services. Les communes, à elles seules, versent 284 millions d'euros aux caisses des écoles, soit 86 % des subventions reçues. Les prestations délivrées au titre de services périscolaires (études surveillées, voyages,...) sont perçues essentiellement sous formes de redevances.

Les charges de fonctionnement atteignent 510 millions d'euros, constituées à 93,7 % par les achats et charges externes et les frais de personnel.

Les caisses des écoles dégagent une capacité d'autofinancement de 20 millions d'euros. Leur capacité d'autofinancement couvre une bonne part (70 %) de l'investissement direct.

## Les régies personnalisées

Ce sont des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC). Elles interviennent dans la distribution d'énergie, la distribution d'eau et l'assainissement, ainsi que dans les transports collectifs et le tourisme.

En 2005, les 496 régies se regroupent principalement autour de 6 grands postes d'activité (la production et la distribution d'énergie, le tourisme, les transports, les activités sportives, les activités culturelles et la distribution d'eau et l'assainissement) qui concentrent 73 % des dépenses totales des régies.

Comptes des régies personnalisées  
(millions d'euros)

	2005	Evolution 2005/2004 (en %) **	Structure (en %)
Nombre d'établissements *	496	428	
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>			
Ventes, prestations de services et autres	501	-0,8	49,3
Dotations et participations reçues	372	14,0	36,6
Autres produits	143	-1,9	14,1
<b>Produits totaux de fonctionnement</b>	<b>1 016</b>	<b>4,0</b>	<b>100,0</b>
Frais de gestion courante	328	3,7	34,7
Frais de personnel	280	0,9	29,6
Charges financières	11	6,3	1,2
<i>dont intérêts des emprunts</i>	9	4,8	---
Autres charges	326	1,4	34,5
<b>Charges totales de fonctionnement</b>	<b>945</b>	<b>2,0</b>	<b>100,0</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Subventions et participations reçues	30	-38,5	10,5
<i>dont FCTVA</i>	0	47,6	---
Emprunts	59	0,3	20,6
Autres ressources	197	-58,9	68,9
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>286</b>	<b>-48,8</b>	<b>100,0</b>
Dépenses d'équipement	114	-4,7	36,9
Remboursement d'emprunts	35	3,0	11,3
Autres emplois	160	-60,6	51,8
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>309</b>	<b>-46,4</b>	<b>100,0</b>

(\*) Etablissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu en 2005 par le poste comptable  
(\*\*) Evolution à champ constant

Equilibre financier des régies personnalisées  
(millions d'euros)

	2005
Charges de fonctionnement CAF	880
Produits de fonctionnement CAF	998
<b>Capacité d'autofinancement CAF</b>	<b>118</b>
Emplois d'investissement (hors dettes)	274
Ressources d'investissement (hors emprunts)	227
<b>Capacité (+) ou Besoin (-) de financement</b>	<b>71</b>
- variation d'endettement - a	24
- variation du fonds de roulement - b	95

a : Le signe moins indique un désendettement

b : Le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

## Recettes et dépenses des régies selon l'activité en 2005

en millions d'euros

Activité	Eau et/ou assainissement	Production et distribution d'énergie	Activités culturelles et socio- culturelles	Activités sportives	Tourisme	Abattoirs	Transports (hors ramassage scolaire)	Autres et N.D.	TOTAL
Nombre de régies	17	74	86	27	180	10	11	91	496
<b>Produits totaux de fonctionnement</b>	<b>104</b>	<b>192</b>	<b>84</b>	<b>54</b>	<b>137</b>	<b>13</b>	<b>215</b>	<b>217</b>	<b>1 016</b>
dont :									
- ventes, prestations de services et autres	91	172	28	39	39	13	14	105	501
- dotations et participations reçues	2	1	53	11	63	0	194	48	372
<b>Charges totales de fonctionnement</b>	<b>84</b>	<b>185</b>	<b>82</b>	<b>52</b>	<b>134</b>	<b>13</b>	<b>210</b>	<b>185</b>	<b>945</b>
dont :									
- frais de gestion courants	24	111	32	16	56	4	14	71	328
- frais de personnel	28	34	42	21	66	6	20	63	280
- charges financières	2	2	0	3	0	0	0	4	11
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>37</b>	<b>44</b>	<b>14</b>	<b>29</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>124</b>	<b>286</b>
dont :									
- subventions	6	8	4	2	2	0	0	8	30
- emprunts encaissés	5	3	3	18	6	1	1	22	59
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>49</b>	<b>44</b>	<b>11</b>	<b>33</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>133</b>	<b>309</b>
dont :									
- dépenses d'équipement	32	23	7	27	9	0	2	14	114
- remboursement d'emprunts	9	4	1	5	2	1	0	13	35

Les produits de fonctionnement des régies personnalisées s'élèvent à 1 016 millions d'euros et les charges à 945 millions d'euros. La nature industrielle et commerciale des régies explique que leurs recettes proviennent essentiellement des ventes et prestations de service : 501 millions d'euros, soit 49,3 % du total de leurs produits de fonctionnement.

34,7 % des charges de fonctionnement sont consacrées aux « frais de gestion courante » (entretien et fournitures de petit matériel, transport de personnes ...) et 29,6 % aux frais de personnel.

Les ressources d'investissement atteignent 286 millions d'euros.

Les dépenses d'investissement sont de 309 millions d'euros, dont 36,9 % au titre de l'équipement et 11,3 % en remboursement d'emprunts, les autres dépenses étant des affectations d'immobilisations corporelles et financières.

Les régies dégagent une capacité de financement de 71 millions d'euros et confortent leur fonds de roulement à hauteur de 95 millions d'euros suite à une variation positive de leur endettement.

### Les services de secours et de protection contre l'incendie (SDIS)

Les SDIS sont des établissements autonomes à compétence départementale.

En 2005, les produits de fonctionnement des SDIS s'élèvent à 3,4 milliards d'euros. Ils correspondent pour 96,6 % à des dotations et participations provenant quasiment exclusivement de 3 types de collectivités : les communes, les départements et les groupements intercommunaux.

Comptes des SDIS  
(millions d'euros)

	2005	Evolution 2005/2004 (en %) **	Structure (en %)
Nombre d'établissements *	96	95	
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>			
Ventes, prestations de services et autres	73	-10,3	2,1
Dotations et participations reçues	3 320	7,0	96,6
Autres produits	44	-6,2	1,3
<b>Produits totaux de fonctionnement</b>	<b>3 437</b>	<b>6,3</b>	<b>100,0</b>
Frais de gestion courante	586	0,2	17,7
Frais de personnel	2 389	6,8	72,1
Charges financières	32	-0,7	1,0
<i>dont intérêts des emprunts</i>	30	-0,6	---
Autres charges	307	16,9	9,3
<b>Charges totales de fonctionnement</b>	<b>3 314</b>	<b>6,3</b>	<b>100,0</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Subventions et participations reçues	424	77,2	38,9
<i>dont FCTVA</i>	69	-13,1	---
Emprunts	260	-4,0	23,9
Autres ressources	405	22,8	37,2
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>1 089</b>	<b>25,6</b>	<b>100,0</b>
Dépenses d'équipement	867	17,2	82,3
Remboursement d'emprunts	153	1,8	14,5
Autres emplois	33	21,0	3,1
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>1 053</b>	<b>15,0</b>	<b>100,0</b>

(\*) Etablissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu en 2005 par le poste comptable  
(\*\*) Evolution à champ constant

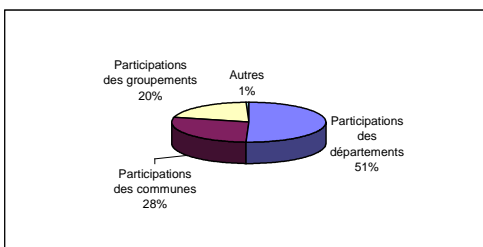
Equilibre financier des SDIS  
(millions d'euros)

	2005
Charges de fonctionnement CAF	3 047
Produits de fonctionnement CAF	3 409
<b>Capacité d'autofinancement CAF</b>	<b>362</b>
Emplois d'investissement (hors dettes)	900
Ressources d'investissement (hors emprunts)	829
<b>Capacité (+) ou Besoin (-) de financement</b>	<b>291</b>
- variation d'endettement - a	107
- variation du fonds de roulement - b	398

a : Le signe moins indique un désendettement

b : Le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

Structure des dotations et participations de fonctionnement reçues par les SDIS



Les charges de fonctionnement s'élèvent à 3,3 milliards d'euros dont 72,1 % sont consacrés aux frais de personnel.

Les ressources d'investissement atteignent 1 089 millions d'euros, dont 38,9 % au titre des subventions et participations. Les emplois d'investissement s'établissent à 1 053 millions d'euros, 82,3 % sont consacrés à de l'équipement.

En 2005, les SDIS équilibrent leur section de fonctionnement et présentent une capacité d'autofinancement de 362 millions d'euros. Ils confortent leur situation financière et présentent une variation positive de leur fonds de roulement.

### ***Les centres de gestion de la fonction publique territoriale (CGFPT)***

Les CGFPT sont des organismes à compétence départementale. Ils gèrent les personnels de la fonction publique territoriale (FPT) (régions, départements, communes et leurs établissements publics) : emploi, formation et déroulement de carrière.

**Comptes des CGFPT**  
(millions d'euros)

	2005	Evolution 2005/2004 (en %) **	Structure (en %)
<b>Nombre d'établissements *</b>	95	93	
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>			
Ventes, prestations de services et autres	104	13,0	31,0
Dotations et participations reçues	216	10,3	64,5
Autres produits	15	3,8	4,5
<b>Produits totaux de fonctionnement</b>	<b>335</b>	<b>10,8</b>	<b>100,0</b>
Frais de gestion courante	57	5,5	18,0
Frais de personnel	223	14,5	70,3
Charges financières	2	-18,5	0,6
<i>dont intérêts des emprunts</i>	2	-14,1	----
Autres charges	35	13,8	11,0
<b>Charges totales de fonctionnement</b>	<b>317</b>	<b>12,3</b>	<b>100,0</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Subventions et participations reçues	14	-30,1	35,9
<i>dont FCTVA</i>	3	-65,8	----
Emprunts	5	-48,4	12,8
Autres ressources	20	43,7	51,3
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>39</b>	<b>-12,9</b>	<b>100,0</b>
Dépenses d'équipement	19	-25,3	54,3
Remboursement d'emprunts	11	-20,3	31,4
Autres emplois	5	54,9	14,3
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>35</b>	<b>-13,5</b>	<b>100,0</b>

(\*) Etablissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu en 2005 par le poste comptable

(\*\*) Evolution à champ constant

**Equilibre financier des CGFPT**  
(millions d'euros)

	2005
Charges de fonctionnement CAF	303
Produits de fonctionnement CAF	330
<b>Capacité d'autofinancement CAF</b>	<b>27</b>
Emplois d'investissement (hors dettes)	24
Ressources d'investissement (hors emprunts)	34
<b>Capacité (+) ou Besoin (-) de financement</b>	<b>37</b>
- variation d'endettement - a	-16
- variation du fonds de roulement - b	21

a : Le signe moins indique un désendettement

b : Le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

En 2005, les produits de fonctionnement des CGFPT s'élèvent à 335 millions d'euros et proviennent pour 64,5 % de transferts reçus.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 317 millions d'euros dont 70,3 % sont consacrés aux frais de personnel.

Les CGFPT dégagent une capacité d'autofinancement de 27 millions d'euros qui couvre 70,4 % des dépenses d'investissement.

Au terme de l'exercice 2005, les comptes des centres de gestion font apparaître une augmentation du fonds de roulement malgré une variation de l'endettement négative.

## Les associations syndicales de propriétaires

Elles possèdent la personnalité morale et disposent d'une autonomie de décision par rapport à la commune. Cet ensemble comprend des associations syndicales autorisées (ASA), des associations foncières de remembrement (AFR) et des associations foncières urbaines (AFU).

Comptes des associations syndicales de propriétaires (ASA, AFR)  
(millions d'euros)

	2005	Evolution 2005/2004 (en %) **	Structure (en %)
<b>Nombre d'établissements *</b>	12 733	12 272	
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>			
Ventes, prestations de services et autres	137	-3,4	72,1
Dotations et participations reçues	30	-10,2	15,8
Autres produits	23	-8,0	12,1
<b>Produits totaux de fonctionnement</b>	<b>190</b>	<b>-5,0</b>	<b>100,0</b>
Frais de gestion courante	70	-0,8	53,0
Frais de personnel	20	-0,8	15,2
Charges financières	11	-15,3	8,3
<i>dont intérêts des emprunts</i>	11	-15,3	----
Autres charges	31	1,5	23,5
<b>Charges totales de fonctionnement</b>	<b>132</b>	<b>-1,7</b>	<b>100,0</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Subventions et participations reçues	55	-10,7	32,4
<i>dont FCTVA</i>	0	---	----
Emprunts	32	-13,5	18,8
Autres ressources	83	18,9	48,8
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>170</b>	<b>-7,2</b>	<b>100,0</b>
Dépenses d'équipement	102	-2,8	59,0
Remboursement d'emprunts	48	-7,7	27,7
Autres emplois	23	70,9	13,3
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>173</b>	<b>2,6</b>	<b>100,0</b>

(\*) Etablissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu en 2005 par le poste comptable

(\*\*) Evolution à champ constant

Equilibre financier des associations  
(millions d'euros)

	2005
Charges de fonctionnement CAF	121
Produits de fonctionnement CAF	181
<b>Capacité d'autofinancement CAF</b>	<b>60</b>
Emplois d'investissement (hors dettes)	125
Ressources d'investissement (hors emprunts)	138
<b>Capacité (+) ou Besoin (-) de financement</b>	<b>73</b>
- variation d'endettement - a	-16
- variation du fonds de roulement - b	57

a : Le signe moins indique un désendettement

b : Le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

## Recettes et dépenses des associations syndicales de propriétaires selon l'activité en 2005

en millions d'euros

Activité des associations	Eau et/ou assainissement	Tourisme	Voirie	Aménagement de zones industrielles et d'habitation	Activités agricoles et forestières	Autres et N.D.	TOTAL
Nombre d'associations	175	7	156	133	11 150	1 119	12 733
<b>Produits totaux de fonctionnement</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>148</b>	<b>30</b>	<b>190</b>
dont :							
- ventes, prestations de services et autres	4	0	1	4	111	17	137
- dotations et participations reçues	1	1	1	0	20	8	30
<b>Charges totales de fonctionnement</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>101</b>	<b>22</b>	<b>132</b>
dont :							
- frais de gestion courants	3	0	1	2	56	8	70
- frais de personnel	1	0	0	1	13	5	20
- charges financières	0	0	0	0	10	1	11
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>145</b>	<b>16</b>	<b>170</b>
dont :							
- subventions	7	0	1	1	48	-2	55
- emprunts encaissés	0	0	0	1	28	3	32
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>142</b>	<b>24</b>	<b>173</b>
dont :							
- dépenses d'équipement	1	0	1	2	78	20	102
- remboursement d'emprunts	1	0	0	0	42	5	48

Leurs principales interventions concernent les travaux d'aménagement agricoles, hydrauliques et forestiers. Les associations consacrent 80 % de leurs ressources budgétaires à ces opérations.

En 2005, les produits de fonctionnement des associations syndicales de propriétaires s'élèvent à 190 millions d'euros. Ils proviennent pour 72,1 % de ventes et prestations de service et pour 15,8 % de transferts reçus.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 132 millions d'euros, 53 % relevant des frais de gestion courante.

Les ressources d'investissement atteignent 170 millions d'euros, dont 32,4 % constitués par les subventions et participations.

Les dépenses d'investissement sont de 173 millions d'euros, dont 59 % consacrés à l'équipement et 27,7 % au remboursement d'emprunts.

A l'issue de l'exercice 2005, les associations syndicales de propriétaires dégagent une capacité d'autofinancement de 60 millions d'euros. Comme pour 2003 et 2004, cette marge de manœuvre a été consacrée au désendettement.

## **CHAPITRE IV**

# **METHODOLOGIE ET LEXIQUE**

# Méthodologie

*Pour faciliter l'interprétation des informations présentées dans ce document, il paraît nécessaire de rappeler brièvement quelques notions essentielles concernant les documents budgétaires et comptables en usage.*

## **LES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX**

### **Le budget, document de prévision**

Les budgets publics comportent deux sections :

**La section de fonctionnement** retrace toutes les opérations concernant l'exploitation, autrement dit la gestion courante des services.

Y sont inscrits notamment :

- *en produits* : les impôts directs et indirects, les dotations versées par l'État, les ressources d'exploitation et du domaine, les produits financiers ;
- *en charges* : les achats de fournitures et de services, les frais de personnel, les allocations et subventions versées, les frais financiers (intérêts de la dette notamment), les reversements de fiscalité.

Les budgets locaux doivent être votés en équilibre. Les produits de fonctionnement doivent donc être égaux ou supérieurs aux charges de fonctionnement. La section de fonctionnement fait ainsi apparaître un solde (l'autofinancement) qui permet le financement d'une fraction des dépenses d'équipement. L'autofinancement figure, à ce titre, dans la section d'investissement, laquelle inclut également d'autres recettes, telles que les subventions et les emprunts.

**La section d'investissement** retrace toutes les opérations en capital, autrement dit les opérations de dépenses ou de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine.

Y figurent :

#### *1) En recettes :*

- d'une part, la capacité d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement (cf. lexique) ;
- d'autre part, des recettes réelles d'investissement constituées pour l'essentiel par des "subventions" et des "emprunts".

#### *2) En dépenses :*

- les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations) ;
- les dépenses indirectes d'investissement (remboursements de la dette en capital)

La différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement détermine le besoin ou la capacité de financement générée(e) par les opérations de l'exercice.

Le besoin de financement est couvert par l'emprunt et/ou la diminution du fonds de roulement.

A l'inverse, la capacité de financement dégagée permet à l'établissement de se désendetter et/ou de conforter son fonds de roulement.

Ainsi, après élimination de toutes les opérations comptables d'ordre (qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie de trésorerie), les comptes de fonctionnement et d'investissement retracent les flux réels de dépenses et de recettes exécutées au cours d'une année.

### **Les documents qui rendent compte de l'exécution du budget**

Le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables se traduit, dans l'exécution des budgets des collectivités territoriales, par une distinction entre opérations administratives et opérations comptables et, en conséquence, par la tenue d'une double comptabilité : comptabilité administrative de l'ordonnateur, comptabilité financière du comptable du Trésor.

Ces comptabilités décrivent les opérations réalisées au cours d'un exercice. A la clôture de celui-ci, les opérations sont regroupées dans un compte administratif pour l'ordonnateur, dans un compte de gestion pour le comptable.

Par différence du compte administratif, qui rend compte de l'exécution budgétaire, le compte de gestion présente une comptabilité tenue en partie double et rend compte de l'ensemble du patrimoine de l'établissement public. A ce titre, il comprend des comptes de tiers et financiers, ainsi qu'un bilan de fin d'exercice. Il offre ainsi une vision exhaustive de la situation financière de la collectivité. Il est déposé chaque année à la chambre régionale des comptes.

Les budgets locaux s'exécutent en gestion, c'est-à-dire que les comptes doivent décrire les opérations réalisées au cours d'une seule année dont toutefois le 31 décembre est prolongé fictivement jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement, de manière à permettre le rattachement à la gestion des opérations déjà engagées.

# Lexique

## **CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)**

La capacité d'autofinancement est égale à l'excédent des produits réels de fonctionnement de l'exercice sur les charges réelles de fonctionnement de l'exercice. Ce flux réel permet d'autofinancer une partie des investissements. Toutefois, la capacité d'autofinancement peut n'être que partiellement utilisée au cours de l'exercice. Le solde disponible vient alors renforcer le fonds de roulement.

Les produits et les charges réels sont les opérations budgétaires qui donnent lieu à un encaissement ou à un décaissement modifiant la situation financière de la commune.

## **BESOIN DE FINANCEMENT**

Le besoin de financement se mesure en section d'investissement. Il est égal à l'excédent des dépenses "définitives" sur les recettes "définitives" réalisées au cours de l'exercice. Le calcul intègre la capacité d'autofinancement parmi les ressources d'investissement.

Les opérations définitives sont celles qui ne feront pas l'objet d'un remboursement ultérieur ou qui ne sont pas elles-mêmes le remboursement d'un versement antérieur. Elles excluent tous les flux qui font varier la dette : remboursements en capital, versements correspondant à des engagements inscrits au passif de l'organisme.

Le besoin de financement est couvert par la variation de la dette (les emprunts nouveaux étant d'un montant supérieur aux remboursements d'emprunts) et/ou par les « réserves » internes à la collectivité que constitue le fonds de roulement.

Si, au contraire, les ressources (hors emprunts) sont supérieures aux dépenses (hors remboursements d'emprunts), le besoin de financement est négatif. Il constitue alors une capacité de financement. Cette marge de manœuvre financière est employée pour rembourser la dette en capital par anticipation ou conservée en fonds de roulement.

## **CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT**

L'Etat verse des concours financiers importants aux collectivités locales.

D'après la loi de finances, ces concours sont les suivants :

*a) Prélèvements sur les recettes de l'Etat :*

- dotation globale de fonctionnement (DGF)
- fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)
- autres prélèvements.

*b) Subventions de fonctionnement :*

- dotation générale de décentralisation (DGD),
- remboursement de l'exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties,
- autres subventions.

*c) Subventions d'équipement :*

- dotation globale d'équipement (DGE),
- dotation régionale d'équipement scolaire des lycées (DRES),
- dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC),
- subventions spécifiques.

## **EMPRUNTS**

Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus de deux ans contractés pendant l'exercice.

## **PRODUITS FISCAUX**

### *Fiscalité directe*

Les impôts locaux constituent l'essentiel de la fiscalité directe locale :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- la taxe d'habitation
- la taxe professionnelle

Les subventions fiscales, les attributions des fonds de péréquation et de solidarité, ainsi que les dotations de compensation au titre des taxes foncières et de la taxe professionnelle, sont enregistrées sous la rubrique "contributions directes autres que les impositions directes".

### *Fiscalité indirecte*

Les impôts indirects occupent une place importante dans la fiscalité des collectivités territoriales. Parmi eux, on peut citer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe sur les transports.

## **FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA (FCTVA)**

Au titre du fonds de compensation pour la TVA, l'Etat attribue aux collectivités locales, à leurs groupements et à leurs services, des subventions d'investissement dont le montant est calculé en référence à la TVA acquittée sur leurs investissements réels (équipements).

Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) des communautés urbaines et des SAN payées durant l'avant-dernier exercice budgétaire et qui n'ont pas donné lieu, par ailleurs, à récupération directe de la TVA. Pour les communautés de communes et d'agglomération, sont prises en compte les dépenses d'équipement de l'exercice en cours.

Les ressources de ce fonds sont constituées par un prélèvement sur recettes de l'Etat.

Les organismes locaux bénéficiaires sont les collectivités locales, leurs groupements et leurs services, mais aussi les organismes aménageurs ayant passé convention avec elles et ne récupérant pas directement la TVA.

## **FONDS DE ROULEMENT**

Au bilan, part des financements à plus d'un an non employés en couverture d'investissements et qui peut permettre de couvrir les besoins en fonds de roulement. Ces besoins résultent de la différence entre les créances et les dettes courantes (à moins d'un an).

Le bilan est un document comptable de fin d'exercice annexé au compte de gestion. Il présente la situation patrimoniale et financière de la collectivité .

## **INTÉRÊTS DES EMPRUNTS**

Aux intérêts de la dette à long terme sont ajoutés ceux de la dette à moins d'un an. Celle-ci fait partie des opérations de trésorerie et non des fonds propres. Elle donne lieu à paiement d'intérêts qui sont portés au même compte budgétaire que les intérêts relatifs à la dette à long terme (plus d'un an).

## Définitions comptables des rubriques M14

<i>Libellé des rubriques</i>	<i>Définition comptable M14</i>
Charges de fonctionnement CF	Débit net de la classe 6, D739
Charges de fonctionnement réelles( CFCAF)	D6- D(6741, 675, 676, 68), D739
Achats et charges externes	D 60, 61, 62(sauf 621)
Charges de personnel	D 621, 631, 633, 64
Impôts, taxes et versements assimilés	D 635, 637
Autres charges de la gestion	D 65, 681
Charges financières	D66
Intérêts des emprunts	D 6611
Charges structurelles	D6611, 655, D(621, 631, 633, 64), D739
Produits de fonctionnement PF	Crédit net de la classe 7, D739
Produits de fonctionnement réels (PFCAF)	C7-C(775, 776, 777, 78), D739
Ventes, prestations de service	C 70
Dotations et participations	C 74
DGF (dotation globale de fonctionnement)	C 741
Attributions fiscales de péréquation	C 7482, 7483
Impôts et taxes	C 73, D739
Impôts locaux	C 7311
Reversement et restitution sur impôts et taxes	- D 739
Résultat comptable	PF - CF
Capacité d'autofinancement (CAF)	PFCAF – CFCAF
Emplois d'investissement	Débit de la classe 1 (sauf 11 et 12), de la classe 2, des comptes 39, 49, 59, 481
Dépenses d'équipement	D 20, 21, 23, -C237, -C238
Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	D 217
Remboursements d'emprunts	D 16
Ressources d'investissement	Crédit de la classe 1 (sauf 11 et 12), de la classe 2, des comptes 39, 49, 59, 481
Dotations et fonds divers	C 10 (sauf 10229)
FCTVA (fonds de compensation de la TVA)	C 10222
Subventions et participations d'équipement	C 13 (sauf 139)
Emprunts et dettes assimilées reçus	C 16
Excédent Brut de Fonctionnement (EBF)	C(70, 71, 72, 73, 74, 75)-D(60, 61, 62, 63, 64, 65)
Produits des cessions d'immobilisations	C775
Encours total de la dette	SC 163, 164, 165, 167, 1681, 1682, 1687
Encours des dettes bancaires et assimilées	SC 163, 164, 167 (sauf 1676), 1681, 1682
Produits des cessions d'immobilisations	C775